

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10^e Législature

TROISIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1993-1994

(14^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du vendredi 8 juillet 1994



SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE Mme NICOLE CATALA

1. Développement du territoire. - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4343).

Mme le président.

DISCUSSION GÉNÉRALE (*suite*) (p. 4343)

MM. François Calver,
Patrice Martin-Lalande,
André Angot,
Jean-Jacques Weber,
Julien Dray,
Claude Girard,
Michel Pelchar,
M^{mes} Elisabeth Hubert,
Thérèse Aillaud,
Anne-Marie Couderc,

MM. Gilbert Gantier,
Roland Nungesser,
Jean-Jacques Descamps,
Daniel Mandon,
Jacques Blanc.

Clôture de la discussion générale.

M. Daniel Hoeffel, ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales.

MOTION DE RENVOI EN COMMISSION (p. 4363)

Motion de renvoi en commission de M. Malvy : MM. Augustin Boirepaux, le ministre, Arsène Lux, Arnaud Cazin d'Honinchtun. - Rejet.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. Ordre du jour (p. 4367).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE Mme NICOLE CATALA,
vice-président

La séance est ouverte à quinze heures.

Mme le président. La séance est ouverte.

1

DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Suite de la discussion d'un projet de loi

Mme le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi d'orientation pour le développement du territoire (n^{os} 1382, 1448).

Mes chers collègues, je vous indique que, en tout état de cause, nous interrompons nos travaux avant l'ouverture de la discussion des articles et, au plus tard, à dix-huit heures trente. La commission spéciale doit en effet se réunir en application de l'article 91, alinéa 9, du règlement, pour examiner les derniers amendements.

Discussion générale (suite)

Mme le président. Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. François Calvet.

M. François Calvet. Madame le président, monsieur le ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales, mes chers collègues, le projet de loi d'orientation pour le développement du territoire symbolise l'ouverture équilibrée de notre espace en un point d'ancrage privilégié au bénéfice de l'affirmation de notre identité.

En situant le citoyen au cœur d'une mouvance de territoire, il attise ce qui est aux racines de ce que M. le ministre d'Etat a appelé l'esprit républicain de reconquête.

Il n'était pas si évident de dessiner ce nouveau visage de la France, visage perfectible qui, par essence, cristallise les données de l'expérience de la multitude d'acteurs considérant, par métier ou par inclination, l'aménagement du territoire comme un espoir et un enjeu.

Je voudrais, dans cette perspective, appeler votre attention sur le département des Pyrénées-Orientales, dont j'ai l'honneur d'être aujourd'hui devant vous un porte-parole, département ayant, lui-même, toutes les caractéristiques du milieu rural et du milieu urbain.

Les Pyrénées-Orientales souffrent des antagonismes et tensions très justement relevés. Les phénomènes de mutation et de changement d'échelle ont relativisé leurs acquis, élimé leur pleine portée rurale, altéré leur puissance agricole; c'est dire qu'elles prennent, sous l'effet géographique d'une proximité immédiate, la mesure des décalages mis en exergue: un taux de chômage important - 16,8 p. 100 - et un sentiment de « fragilité » du tissu

social et du comportement de ses acteurs; une étroitesse du champ d'action industrielle; un malaise grandissant du monde agricole, directement lié au phénomène de désertification et d'exode rural.

Voilà pourquoi les Pyrénées-Orientales appréhendent chacun des axes soulignés dans le projet de loi comme autant de critères les plaçant sur une ligne tangible de développement, développement qui ne se fabrique pas avec l'air du temps. Des facteurs bien réels de progrès existent: une densité micro-économique mise en évidence par la croissance des petites entreprises; un complexe logistique important; un pôle universitaire performant; un véritable maillage touristique et culturel de notre espace; une position de carrefour entre l'Europe du Sud et l'Europe du Nord.

Ce développement a été largement apprécié dans le cadre du schéma régional d'aménagement et de développement du Languedoc-Roussillon, établi sous l'égide de Jacques Blanc. Pour autant, de tels objectifs sont appelés, au niveau national, à être baignés de grandes tendances contribuant à affirmer la présence des Pyrénées-Orientales sur le territoire français et l'axe européen.

Le document d'étape de la DATAR et ses données cartographiques avaient, dans ce contexte, motivé mes inquiétudes en ce qui concerne notamment la position du marché international Saint-Charles à Perpignan, de l'aéroport, de l'université, du port de Port-Vendres. Je vous remercie, monsieur le ministre, d'avoir bien voulu prendre acte de mes préoccupations, levant ainsi les éléments d'incertitude cartographiques du document d'étape.

Les conditions d'une existence départementale dépassant les frontières d'une simple réalité géographique pourront donc être validées, grâce notamment à la matérialité d'outils fiscaux, incitatifs à la création d'entreprises, grâce aussi à la meilleure articulation des services publics autour des besoins de la population, à la reconnaissance des notions de « pays » et de bassins de vie.

J'ai souligné l'extrême résonance du critère de proximité dans le département et qui me semble faire des Pyrénées-Orientales l'un des « miroirs » de l'aménagement du territoire en milieu rural.

Proximité des lieux? De la montagne à la mer, il est une cause d'émulation réciproque qui se doit d'être peaufinée en matière de sport de haut niveau, de centres climatiques et thermaux, de complémentarité touristique, de recherche et de technologie de pointe.

Permettez-moi, à ce propos, monsieur le ministre, de rappeler ce qui me tient à cœur: nos zones de montagne se doivent de bénéficier d'une véritable politique dite de massif...

M. Patrick Ollier, rapporteur de la commission spéciale. Très bien!

M. François Calvet. ... sans laquelle le risque serait grand de voir fractionner un potentiel économique dont la vocation est de diffuser, d'imprégner les milieux d'alentour.

M. Patrick Ollier, rapporteur. La commission l'a prévu!

M. François Calvet. Accordez-moi aussi le droit d'espérer que les directives territoriales d'aménagement permettront de rationaliser les termes de l'application des lois « littoral » et « montagne », qui pénalisent en l'état toute velléité d'expansion économique.

Je ne saurais trop insister sur l'importance de la coopération transfrontalière qui étire notre dimension locale jusqu'au sursaut européen et qui conforte la place de l'Eurorégion constituée de notre région Languedoc-Roussillon, de la région Midi-Pyrénées, de la *Generalitat de Catalunya*.

Proximité des lieux ? Proximité aussi des hommes, de ces acteurs et professionnels des organismes consulaires, du tissu d'entreprises, socio-économique et associatif, pour lesquels les préceptes d'une cohérence d'ensemble serviront de référence à leur propre cadre d'action. A l'heure d'une véritable dynamique de « communauté », ce sont eux qui, aux côtés des représentants de l'Etat et des collectivités territoriales, impulseront, au niveau local, une démarche de mise en réseau, démarche qui représente aujourd'hui le vrai maillon manquant.

Le développement n'a pas de limite lorsque chacun d'entre nous y puise, à partir de moyens appropriés, sa source première de motivation.

Je souhaite de tout cœur que notre pays se construise, réellement, au plus près du mouvement de décentralisation que vous affirmez à juste titre, et du talent des hommes qui y sont impliqués. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme la président. La parole est à M. Patrice Martin-Lalande.

M. Patrice Martin-Lalande. Madame le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, au risque d'être classé comme un marginal, je ne vous parlerai pas de ma circonscription, ni de la Sologne, dont nous avons déjà évoqué les problèmes de classement européen ou de classement en territoire prioritaire.

Je consacrerai mon intervention au télétravail, thème sur lequel vous m'avez déjà entendu, monsieur le ministre.

Le télétravail, qui est la possibilité d'exercer à distance des activités tertiaires grâce aux nouvelles techniques d'information et de communication, a un rôle à jouer dans l'aménagement du territoire.

Le paradoxe français est que nous disposons d'excellents réseaux de communication, notamment le réseau Numéris qui dessert tout le territoire, mais que nous n'en tirons pas autant d'avantages que nous pourrions le faire.

Le télétravail n'est pas une solution miracle - méfions-nous des modes dans ce domaine aussi - mais ne doit pas non plus être négligé ; ce peut être un outil intéressant pour mieux répartir et développer l'emploi.

Mieux répartir l'emploi, tant en milieu rural que dans les banlieues, est en effet possible grâce au télétravail qui diminue certaines rentes de situation - il faut bien les appeler ainsi - liées aux infrastructures traditionnelles, autoroutes, chemins de fer, ports, et qui rend caducs les avantages d'une concentration géographique des activités.

Le télétravail et les télé-services, c'est-à-dire les ventes de prestations grâce à ces nouveaux moyens de communication, offrent à toute entreprise, où qu'elle se situe sur le territoire national, un égal accès aux prestations qui conditionnent souvent leur compétitivité et le maintien de leurs emplois.

Le télétravail peut aussi réduire les déplacements domicile-travail, notamment dans les grandes agglomérations, et permettre la création, comme l'a envisagé le CATRAL en région parisienne, de télécentres d'activités en périphérie des cœurs de villes.

Il peut aussi développer l'emploi en répondant à des besoins nouveaux, notamment en rendant solvable une demande qui, si elle restait éclatée, ne serait pas intéressante, par exemple le secrétariat partagé entre plusieurs entreprises qui l'utilisent à distance. Il peut encore développer l'emploi en créant de nouveaux contenus. Par exemple, la téléformation, la télégestion recèlent des possibilités de nouveaux emplois. Cet atout permet d'ailleurs, s'il est bien utilisé, d'exporter une partie de ces services. Ce gisement d'emplois est sous-utilisé pour l'instant. Ce n'est pas étonnant puisque nous n'utilisons pas suffisamment le télétravail.

C'est la conviction d'une centaine de députés, réunis dans le groupe d'études sur le développement du télétravail, qui les a conduits à déposer un certain nombre d'amendements sur ce projet ; j'aurai l'occasion, avec d'autres collègues, de les soutenir.

Nos objectifs sont de deux ordres.

Premier objectif : éliminer les freins au télétravail pour favoriser les initiatives privées. Le rôle de l'Etat est important dans ce domaine. Je ne parlerai pas aujourd'hui des questions de droit de travail, des questions sociales. Je me contenterai d'appeler votre attention sur deux points.

Premièrement, la tarification des communications est un des freins les plus puissants au développement du télétravail.

M. Patrick Ollier, rapporteur. C'est vrai !

M. Patrice Martin-Lalande. Un chef d'entreprise qui compte s'installer en Loir-et-Cher, m'écrit que le déplacement de Paris en Loir-et-Cher, pour créer une unité d'une quinzaine d'emplois de télétravail, allait probablement lui coûter en communications un surcoût de 685 000 francs par an. C'est un handicap majeur pour développer le télétravail. Il est donc urgent et indispensable de remplacer la tarification, actuellement variable selon la distance, par une tarification fondée sur la durée quel que soit l'éloignement ou sur le volume des données transmises.

M. François Guillaume. Très bien !

M. Patrice Martin-Lalande. A ce sujet, le Parlement peut-il connaître les engagements que vont prendre le Gouvernement et France Télécom en faveur de la télé-activité, du télétravail, dans le contrat qu'ils négocient ?

Deuxièmement, le mode de calcul de la taxe professionnelle a besoin d'être modifié puisque le télétravail implique une double localisation : la commune siège de l'entreprise principale et la commune siège du télécentre ou domicile du télétravailleur.

Deuxième objectif : l'Etat peut et doit donner l'exemple de l'utilisation du télétravail pour l'aménagement du territoire. Au lieu de continuer à délocaliser de manière très traumatisante avec les opérations que nous avons connues, l'Etat devrait recourir à certaines médécines plus douces, par exemple les expériences limitées de recours au télétravail qu'il a tentées au ministère de la justice, à La Poste, à l'éducation nationale.

Une nouvelle politique de gestion de la fonction publique doit se mettre en marche.

Il faut d'abord rechercher systématiquement le maintien de services publics qui ont quelquefois localement une charge insuffisante de travail, laquelle pourrait être augmentée grâce au télétravail.

Il convient ensuite de développer des centres inter-administrations de télétravail, notamment dans les grandes agglomérations.

Enfin, il est nécessaire d'améliorer le service rendu aux usagers grâce à une plus grande mobilité des agents publics sur le terrain et au développement d'un service public polyvalent.

En conclusion, le télétravail nous semble constituer une chance pour l'aménagement du territoire et nous souhaitons que ce projet de loi lui donne toute sa place. *(Applaudissements sur les bancs du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Mme le président. J'invite les orateurs à respecter leur temps de parole afin que nos travaux ne prennent pas trop de retard.

La parole est à M. André Angot.

M. André Angot. Monsieur le ministre, je tiens à vous féliciter d'avoir eu la persévérance de soumettre à notre assemblée votre projet de loi d'orientation pour le développement du territoire. J'espère que les dispositions qui seront adoptées, et celles qui viendront compléter le projet dans les années qui viennent, seront de nature à redonner à beaucoup de nos concitoyens la confiance dans leur pays et l'assurance que l'Etat ne les oubliera pas.

Elu du département du Finistère, je peux attester la ferveur avec laquelle les acteurs économiques, sociaux et politiques ont participé aux nombreux débats qui ont eu lieu depuis un an, et les espoirs que votre projet a fait naître.

Le contraire aurait été étonnant. Quand on habite le Finistère, on sait ce qu'aménagement ou non-aménagement du territoire veut dire. On le sait dans cette péninsule, Finistère - la fin de la terre pour les Français, ce qui est un non-sens, d'ailleurs, parce que ce n'est qu'une mauvaise traduction du breton *Pen Ar Bed*, qui veut dire le début de la terre, ...

M. Daniel Hoeffel, ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales. Tout à fait !

M. André Angot. ... parce que le nom Finistère est passé un temps dans le vocabulaire de la DATAR - c'était avant que vous n'arriviez dans votre ministère - dans le mot « finistérisation », synonyme de zone en voie de dévitalisation, ou dans celui, plus général, de « finistères » pour qualifier les zones excentrées.

On sait aussi et surtout ce que veut dire aménagement du territoire depuis que le général de Gaulle et Olivier Guichard ont mis cette politique en pratique. Cela a consisté, dans les années 1965 à 1975, dans la réalisation du plan routier breton, qui a permis de ceinturer la Bretagne d'un réseau de voies express. Cela a été aussi la construction du port de Roscoff et de l'aéroport de Brest, de l'installation du CNET à Lannion, de Thomson à Brest et de Matra à Quimper. Bref, pendant plus de dix ans, on a cru à l'aménagement du territoire parce qu'on en voyait les résultats sur le terrain.

Il faut bien constater malheureusement que, depuis les quinze dernières années, c'est bien fini : sous prétexte de décentralisation et par manque de volonté politique, cette dynamique a été cassée.

Votre projet tombe à point, monsieur le ministre, il ne devra pas décevoir tant il a suscité des espoirs légitimes.

Je ne reviendrai pas sur tous les points que je trouve positifs sur le plan de l'organisation territoriale ou des instruments économiques et financiers en faveur des collectivités et des activités économiques créatrices d'emplois.

Mon propos se limitera à attirer votre attention sur l'un des plus grands handicaps que subissent certains de nos concitoyens, en particulier ceux des zones excentrées : l'inégalité devant le transport.

Tout d'abord, je voudrais vous rappeler, monsieur le ministre, que certains habitants de notre territoire national ne bénéficient pas de la solidarité de l'Etat pour leur transport. Il s'agit des habitants des îles, en particulier des îles de la Manche et de l'Atlantique, qui ne doivent leur salut qu'à des équipements départementaux. L'Etat n'assure pas, dans ce cas, la continuité territoriale. Tout repose sur les contribuables départementaux. Il faudra sûrement y remédier.

Aujourd'hui, je voudrais surtout mettre l'accent sur l'impérieuse nécessité, pour une péninsule comme la Bretagne, de bénéficier d'infrastructures routières et ferroviaires capables de lui permettre de poursuivre son développement. Cette région, contrairement à beaucoup d'autres, n'est pas un carrefour. Elle s'éloigne du centre de l'Europe à chaque fois que celle-ci s'ouvre aux pays de l'Europe de l'Est, du Sud ou du Nord.

Grâce au dynamisme de ses producteurs et de ses transformateurs, la Bretagne est la première région agricole française dans le domaine des productions animales. Elle a besoin, pour livrer ses produits à l'extérieur que des infrastructures soient réalisées : l'axe central de la Bretagne bien sûr, mais également des liaisons autoroutières transversales vers la Normandie et le nord de l'Europe, et vers le Sud - Bordeaux et Lyon - sans passer par Paris. Il faut, en effet, savoir que l'Italie est le plus gros client de la Bretagne.

Elle a besoin aussi de liaisons ferroviaires rapides pour les passagers, bien sûr, mais aussi et surtout pour le fret. Dans ce cadre, une liaison rapide vers Rennes et Nantes s'impose. Je crains que votre schéma de développement du territoire ne repousse trop loin le désenclavement nécessaire de la Bretagne. Je n'ose pas parler des liaisons ferroviaires TGV, non pas parce qu'il n'y aurait pas de besoins, mais parce que, malheureusement, la situation est tellement décevante qu'il faudrait plus de cinq minutes pour en parler. Je vous rappelle tout de même que Brest et Quimper sont toujours à plus de quatre heures trente de Paris.

Pour ce qui concerne le transport aérien, je souscris pleinement, monsieur le ministre, à l'article 15 du projet de loi qui vise à créer un fonds de péréquation pour les transports aériens. J'espère que ce fonds permettra non seulement de conserver, mais surtout d'améliorer ce qui se fait actuellement. On nous dit que Air Inter assure la péréquation des tarifs entre les lignes rentables et les lignes prétendument déficitaires. J'émet des doutes sérieux sur la façon dont cette péréquation est calculée, sachant que Quimper-Paris aller-retour coûte 2 350 francs, en dépit d'un taux de remplissage supérieur à la moyenne. Tout dépend de ce que l'on inclut dans les frais généraux. Le tarif est élevé, trop élevé, mais le plus injuste est la façon dont les passagers sont traités à l'arrivée à Orly. En effet, pour cause d'encombrement du trafic aux heures de pointe, en particulier le matin, les avions ont régulièrement vingt à trente minutes de retard. De plus, n'ayant pas accès aux passerelles de débarquement direct, ils doivent attendre des passerelles à l'extérieur sur les parkings et des bus pour les conduire à l'aéroport. Il semblerait que les avions qui desservent des lignes plus fréquentées et plus concurrentielles aient la priorité, y compris ceux qui desservent des villes déjà bien

desservies par des TGV. Cela est inacceptable car c'est ajouter au handicap du prix élevé le handicap du temps passé.

Une vraie politique d'aménagement du territoire devrait, au contraire, donner la priorité aux habitants des zones excentrées qui n'ont pas d'autre choix que l'avion pour être à moins de deux heures de Paris. Je crains que l'ouverture d'Orly à d'autres destinations n'aggrave encore la situation.

C'est pourquoi j'espère, monsieur le ministre, que le fonds que vous créez dans l'article 15 de votre projet non seulement permettra une péréquation des tarifs, mais sera un instrument financier global de gestion des dessertes des lignes des zones excentrées.

Monsieur le ministre, le Finistère attend beaucoup d'une nouvelle politique d'aménagement du territoire. Je n'ai fait que vous exposer très rapidement nos soucis de désenclavement. Mais, bien entendu, tous les autres points de votre projet nous intéressent également. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Mme le président. La parole est à M. Jean-Jacques Weber.

M. Jean-Jacques Weber. Dans mon département et dans notre région, nous avons mis d'autant plus d'espoir dans votre loi sur l'aménagement du territoire que nous l'avions préparée de longue main, dans une double démarche que vous connaissez bien, monsieur le ministre délégué. Celle-ci a commencé en 1992 déjà, par le département du Haut-Rhin et par la région ; elle ne peut donc être jugée circonstancielle ou opportuniste mais elle démontre à l'évidence un besoin de réflexion nouvelle, de clarification, de synergie et de solidarité.

C'est d'ailleurs ce que, à côté des élus, les préfets d'Alsace avaient bien compris, qui s'étaient, avec leurs services, franchement investis dans les états généraux de l'aménagement et des paysages pour le Haut-Rhin, d'une part, Alsace 2005 pour la région, d'autre part.

Avant que vous ne fassiez votre propre consultation, monsieur le ministre, nous avons quant à nous associé directement 8 000 Haut-Rhinois à notre réflexion. Personne dans le Haut-Rhin n'a jamais évoqué la fusion de nos deux départements, même pour rire, comme un moyen de simplification administrative ou d'économie d'échelle. Chacun sait que cela aboutirait certainement au contraire. Alors, s'il vous plaît, monsieur le ministre, n'y revenons plus !

Par contre, nous avons constaté l'émergence d'une réalité nouvelle, celle des bassins de vie. Nous avons conclu à l'impérieuse nécessité d'une urbanisation plus maîtrisée, plus respectueuse des paysages, particulièrement précieux et sensibles dans une petite région comme l'Alsace où la densité de population, 200 habitants au kilomètre carré, est tout de même très élevée et où, contrairement à la plupart des autres régions, les grandes villes perdent de leur population résidentielle. Ces huit dernières années, en effet, Strasbourg a perdu 11 000 habitants, Mulhouse 10 800, Colmar 2 300, en solde migratoire s'entend ; la banlieue, sauf à Strasbourg, suit le même mouvement, le tout au profit de toutes les communes rurales et des petites villes. Dans mon département du Haut-Rhin, toutes les communes - à part les grandes villes - ont plutôt gagné de la population.

Et puis s'étaient dégagées des lignes de force que j'appellerai les constantes - que vous connaissez, monsieur Hoeffel, mieux que personne : mieux équiper notre territoire en infrastructures capables d'y maintenir la prospé-

rité économique, TGV, voies d'eau, aéroports, routes et voies rapides, mais aussi unités d'enseignement de haut niveau susceptibles d'intéresser les jeunes et de développer l'attractivité économique, en particulier industrielle, de notre département. Il fallait achever de mettre en place les derniers grands équipements liés à la qualité des eaux, superficielles et souterraines, à la qualité de l'air, à la destruction des déchets. Enfin, apparaissait la nécessité de restaurer le tissu social et de l'adapter aux *must* européens voisins de l'Alsace : logements, équipements hospitaliers, équipements novateurs d'accueil pour personnes âgées dépendantes, protection sociale plus solidaire, mais moins axée sur l'assistance forcenée auquel nous ont contraint les socialistes.

A cela s'ajoutait une vision géographique de notre département et de notre région, comme un promontoire actif, j'allais dire conquérant, dans l'Europe, face à des régions aussi dynamiques que le Bade-Wurtemberg ou la Suisse du nord qui sont à nos portes.

Nous proposons pour arriver à tout cela une expérience particulière et originale d'association, sur des objectifs clairement définis, entre le préfet, le président du conseil général et d'autres partenaires, qui pourraient être, selon les projets, les chambres de commerce et d'industrie, que le projet de loi a complètement oubliées, les chambres de métiers, le monde associatif. Les sous-préfets, délivrés de leurs fonctions souvent anachroniques, voire archaïques dans leurs arrondissements, devenant, eu égard à leurs grandes qualités, à leur formation, à leur capacité de services, les « porteurs » de grands dossiers communs départementaux ou régionaux, au service de l'intérêt général, dans le cadre de ce que j'ai appelé un partenariat exemplaire, réfléchi, économe, notamment de moyens, dans des synergies déterminantes, le département se trouvant quant à lui confirmé dans son rôle irremplaçable de répartiteur des solidarités économiques, sociales et culturelles.

J'ai entendu les louanges adressées à votre projet, monsieur le ministre. Franchement, j'aimerais pouvoir partager l'avis de leurs auteurs. J'ai entendu aussi les critiques soulevées. Je trouve la plupart excessives.

M. Rémy Auchedé. Quelle est votre position, alors ?

M. Jean-Jacques Weber. Cela étant, ce projet de loi est-il susceptible d'apporter des réponses simples et pratiques aux attentes des populations ? Apportera-t-il des moyens supplémentaires et pérennes ?

M. Augustin Bonrepaux. Non !

M. Jean-Jacques Weber. Je n'en suis pas certain, d'où ma perplexité.

La sienne, M. Pasqua nous le disait ce matin, augmentait au fur et à mesure qu'il avançait dans la France profonde. Comment, en effet, apporter une réponse unique et simple à l'extrême diversité des situations rencontrées ? Pari presque impossible ! J'ai peur qu'il ne puisse être tenu.

Ainsi, vous partez avec l'idée bien ancrée qu'il faut simplifier et réduire le nombre de niveaux. C'était un peu votre idée, monsieur Hoeffel, lorsque vous avez parlé de la fusion des deux départements, Haut-Rhin et Bas-Rhin. Je ne suis pas sûr, pour ma part, que l'apparition de « bassins de vie » ou encore de « pays » contribuera réellement à cette simplification. Le projet crée, au contraire, des échelons de compétences et des moyens supplémentaires sans dire - et cela me paraît tout de même étonnant - de quelle façon seront assurées les relations structurelles entre ces pays, les nouveaux et les anciens arrondissements, les cantons, les départements.

Il n'y a pas bien longtemps, on créait, je le rappelle, les fameuses communautés de communes et les communautés de villes. Maintenant, ce sont les bassins de vie et les pays ! Quel risque de confusion dans l'esprit des gens entre le rôle de ces circonscriptions administratives et celui des circonscriptions politiques !

M. Louis Pierna. Il a raison !

M. Jean-Jacques Weber. Votre texte devrait à tout le moins harmoniser les statuts des districts et des communautés de communes, leur dualité risquant d'introduire des discriminations que rien ne justifie, c'est du moins mon avis.

Et je ne parle pas de l'article 28 dont, à mon sens, rien ne justifie la présence dans une telle loi. Les Suisses, vous le savez bien, monsieur Hoeffel, n'en peuvent plus de leurs incessants référendums d'initiative populaire et voilà que chez nous, pour tout simplifier, on leur donne des bases légales !

Et pour conclure, je dirai un mot sur les fonds que cette loi va créer. Combien de ces fonds existent déjà en France ? Entre les fonds européens - FEOGA, FEDER, FIDAR - et les fonds interministériels de tout poil, il doit bien y en avoir entre vingt-cinq et trente ! Pourquoi risquer d'aggraver des redondances déjà extravagantes et, sans avoir opéré les tris et les éliminations qui s'imposaient, en créer d'autres qui agrémenteront un peu plus les maquis administratif français ?

Un de ces fonds m'inquiète particulièrement, contrairement à l'orateur qui m'a précédé à cette tribune qui s'en réjouissait, c'est le fonds d'investissements des transports terrestres, parce qu'il me semble particulièrement opaque s'agissant de procédures arbitrales entre les projets à financer. Sans être pessimiste, entre le TGV, les autoroutes et les voies navigables, ces dernières pourtant si utiles et si nécessaires risquent de devenir un parent très pauvre de ce fonds.

Voilà, monsieur le ministre, une faible partie des réflexions et de la perplexité que votre projet a suscitées en moi. Comme il risque de porter votre nom - qui m'est cher, monsieur le ministre délégué - associé à celui de M. Pasqua, je l'eusse, quant à moi, souhaité plus percutant, plus ambitieux et aussi plus fédérateur. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme le président. La parole est à M. Julien Dray.

M. Julien Dray. Monsieur le ministre, mes chers collègues, sans vouloir offenser M. Hoeffel, j'aurais aimé que le ministre d'Etat puisse assister à mon intervention, mais je ne doute pas qu'il en lira le compte rendu et pourra donc me répondre.

Après douze mois de débats, de consultations en tout genre, de tonnes de comptes rendus, nous étions en droit d'attendre le grand chambardement promis. Et curieux, nous guettions la métamorphose annoncée de Charles Pasqua : le ministre d'Etat parviendrait-il, par cette grande œuvre, à supplanter le premier policier de France, qui en a grand besoin, si j'en juge par les débats difficiles qu'il affronte à la Haute Assemblée ?

Or, en guise de grand chambardement et de grand soir, nous n'avons droit qu'à une révolution de palais : un petit texte qui se caractérise moins par ses vingt-neuf articles que par ses deux oublis : l'Europe et la ville.

De là découle une première question : comment peut-on présenter un texte qui soit autant en décalage avec la société française lorsqu'on a pris la peine de faire

travailler, et d'écouter, autant de citoyens et d'élus ? La réponse ne peut résider que dans une double erreur dans votre approche méthodologique.

Votre première erreur a été de concevoir l'aménagement du territoire de la France comme un refus d'une nouvelle forme de civilisation qui se construit aujourd'hui.

Refus de l'Europe dans un premier temps, qui explique sans doute que votre problématique ne se soucie nullement d'insérer la France dans l'espace de l'Union. La preuve en est que, dans aucune de vos cartographies, la France n'est resituée dans cet espace européen.

Et dans un second temps, refus d'une civilisation urbaine que vous semblez concevoir comme une calamité.

Votre deuxième erreur est d'avoir considéré que ce refus était possible. Or, d'une part, si on peut parfois ralentir le cours de l'histoire, cette attitude est vaine dès lors qu'on s'y prend avec cinquante ans de retard ; d'autre part, vous ne convaincrez pas notre peuple en présentant cette époque passée comme l'âge d'or. A la ville ou à la campagne, on vit mieux dans la France d'aujourd'hui ; on vit plus longtemps, on mange mieux, on se soigne mieux.

En d'autres termes, refuser la civilisation urbaine n'est pas seulement vain, c'est aussi une erreur historique.

La thématique de la désertification pouvait se justifier après la deuxième guerre mondiale alors qu'on pensait pouvoir freiner l'exode rural. D'une certaine façon, j'ai envie aujourd'hui de vous dire : « L'histoire s'est faite, elle a tranché. » La vraie, la seule question est : « comment maîtriser cette histoire ? »

La première conséquence de vos erreurs initiales est de nous présenter un projet qui n'a aucune chance d'aboutir, car sauf à déplacer des populations urbaines vers les campagnes de manière autoritaire, ce qui - vous en conviendrez - n'est guère envisageable, vous ne repeuplerez pas les campagnes, en tous les cas, pas comme vous le souhaitez.

La seconde conséquence est que vous ne répondez à aucune des difficultés de la France du salariat.

Il y a un an, lors du débat sur l'immigration, vous aviez commis le même type d'erreur. Déjà, je vous avais répondu que vous vous trompiez de cible, parce que votre analyse reposait sur des principes erronés. A l'importance des flux migratoires, vous aviez répondu par la formule : « immigration zéro » !

De la même façon, face à l'urbanisation de la population française, face aux nouvelles difficultés qu'elle engendre naturellement, plutôt que d'apporter de nouvelles réponses, voire de nouveaux outils pour la politique de l'Etat, vous nous proposez ce que j'appellerai, par un raccourci, « le retour aux bourgs » ! Or les problèmes de l'autruche ne disparaissent pas quand elle cache sa tête dans le sable. Elle ne les voit plus, c'est différent !

Il y a peu de place pour les villes dans vos vingt-neuf articles. C'est d'elles pourtant que vous auriez dû partir. Parce qu'elles sont d'ores et déjà la France de 1994, qu'elles la représenteront plus encore en 2015. Et ce n'est pas une malédiction. Si vous ne voulez voir dans la ville que désordres, révoltes, pollution, sans-abri, moi, j'y vois aussi le lieu privilégié du progrès dans tous les domaines, et ce depuis des siècles, et même depuis la Bible.

Ne confondons pas les dysfonctionnements de la ville, qui sont réels, avec les conséquences sociales de la crise économique que nous traversons.

Pour autant, la croissance urbaine et la forme de civilisation qui en découle doivent également se gérer, se prévoir et s'aménager. Lorsque l'on daigne les prendre en compte, les villes de France constituent une armature solide à partir de laquelle il était possible d'envisager un territoire cohérent.

Or, en cherchant à faire des villes moyennes le point d'aboutissement des territoires environnants, en vous contentant de dessiner les liens entre la ville, ses faubourgs et sa campagne, ce n'est pas un schéma pour 2015 que vous nous présentez mais la ville des années 30 !

Alors que nous payons toujours les frais de la spécialisation à l'ourance de certaines régions, vous nous proposez de refaire les mêmes erreurs, au risque de connaître les mêmes conséquences catastrophiques si le secteur choisi s'effondrait.

Votre carte universitaire est à cet égard significative : elle est faite de petits établissements spécialisés, pour de petites industries qui, afin qu'aucun doute ne subsiste, participeront à l'élaboration des programmes en fonction de leurs seuls besoins. Mais si demain, ledit secteur industriel s'effondre, la ville s'effondrera aussi, entraînant dans son sillage les zones rurales qui ne vivent que par elle !

En définitive, vous cantonnerez la DATAR dans ce rôle que M. Guichard décrivait comme celui de « Canadair des incendies sociaux ».

La solution est ailleurs : elle ne peut résider que dans la constitution d'un vrai réseau de villes, dans l'établissement de liaisons entre ces villes. En effet, les villes sont les nœuds naturels de l'armature du territoire français : l'expérience malheureuse de l'implantation des gares TGV au milieu des champs de betteraves est là pour nous le rappeler !

Il revient à l'Etat d'équilibrer cette armature en reliant les nœuds urbains entre eux. En favorisant ainsi les échanges, personne ne sera laissé en marge du progrès, chaque territoire pourra bénéficier du dynamisme de son voisin et ne subira pas de façon isolée les mutations de notre monde !

Seul l'aménagement d'un tel réseau permettra aux zones rurales de multiplier leurs interlocuteurs et ainsi d'accroître leurs possibilités de développement. Je dis bien « développement » et non « mise sous perfusion », car même dans ce domaine, vous faites aussi fausse route.

Nous ne devons plus considérer les zones rurales comme des réserves d'oxygène qui, à ce titre, auraient droit à une aide charitable à fonds perdus : elles peuvent développer d'autres fonctions si nous ne les cantonnons pas dans un rôle révolu.

M. Michel Pelchat. Vous avez eu dix ans pour le faire !

M. Julien Dray. Mais pour aménager un tel réseau, il aurait fallu s'attaquer à handicaps.

L'explosion urbaine n'est pas un obstacle au développement de la France. En fait, le problème est exactement inverse : nous manquons de grandes villes. Avec seulement dix villes de plus de 400 000 habitants, nous ne pouvons nous comparer à la plupart de nos voisins européens. Or un vrai projet d'aménagement du territoire aurait dû avoir pour objectif la création de vingt villes de plus de 400 000 habitants dans vingt ans, vingt villes à partir desquelles il aurait été possible de redessiner une France moderne.

M. Michel Pelchat. Que ne l'avez-vous fait !

Mme le président. Monsieur Pelchat, laissez M. Dray s'exprimer.

M. Julien Dray. Cela imposait aussi d'imaginer un développement des services et des transports publics. Or il faut bien avouer que, dans ce domaine, l'imagination nécessaire n'est pas au rendez-vous, pas plus qu'elle ne l'est dans le département de l'Essonne, monsieur Pelchat, où la gestion est catastrophique.

Etant donné que l'installation ou le développement des services publics n'est envisagé qu'en fonction d'un critère de rentabilité ou de déficit, la seule question qui puisse dès lors se poser est celle du maintien ou de la suppression d'un service public déficitaire. Or, de cette façon, nous nous enfermons dans des schémas anciens, qui nous empêchent de tirer partie des possibilités qu'offrent les nouvelles technologies.

En fonction des conjonctures électorales, on prolonge ou on supprime un moratoire mais personne ne se pose jamais la question suivante : quel type de service public pour des zones où une présence quotidienne ne se justifie pas et se fait au détriment d'une installation dans les zones urbaines ? Que signifie un service public moderne et efficace dans ces conditions ?

Bien sûr, au-delà des vœux exprimés, une politique d'investissement est une condition *sine qua non* et elle se doit de doter les nouvelles installations des techniques les plus récentes.

S'agissant de la mobilité des services publics, j'estime que si nous ne pouvons raisonnablement installer un bureau de poste dans chaque petite commune, il faut que celui-ci puisse se déplacer de village en village.

Mais, bien sûr, cela n'est possible qu'avec une carte de France cohérente.

Quant au développement des transports collectifs, il est essentiel et ne peut se réduire à un schéma autoroutier. Or on ne peut s'empêcher de voir dans vos cartes, monsieur le ministre, la reproduction, à une échelle moindre, de l'erreur qui a fait de Paris le pôle autour duquel devait s'organiser le territoire français ; celle-là même qui a freiné le développement d'autres métropoles régionales et engorgé la capitale.

En faisant le choix d'un pôle unique autour duquel devront s'organiser les petites villes, vous ne faites que reproduire ce dispositif en étoile dont chacun souligne pourtant les effets pervers depuis plusieurs décennies.

Si les liens entre les villes doivent être repensés, ils en va de même pour leur fonctionnement. Nous devons organiser et aménager leur croissance si nous ne voulons pas la subir.

Dans ce domaine, un grand chambardement n'aurait pas été inutile. Toutefois, depuis 1977, nous accumulons les échecs sans toujours en tirer les enseignements.

M. Michel Pelchat. Depuis 1981 plutôt !

M. Julien Dray. Le dernier en date de ces échecs est celui de l'expérience conduite par Simone Veil. Il confirme ce que beaucoup pressentaient : le saupoudrage est non seulement inefficace mais il nous prépare aussi, par les frustrations qu'il engendre, de véritables jacqueries urbaines.

Le présent projet de loi aurait dû apporter une réponse cohérente à l'aménagement de nos villes : il ne le fait pas alors que les questions posées sont importantes.

Comment repenser les relations entre les citoyens des villes et les lieux où se prennent les décisions ?

Quelles nouvelles formes de démocratie locale ? Le référendum d'initiative populaire ne répond qu'imparfaitement à cette question.

Comment transformer les banlieues, qui sont perçues comme des excroissances anormales et dangereuses de la ville-centre, en de véritables centres urbains ?

Comment créer les conditions d'un développement de l'emploi dans des zones particulièrement fragiles ?

Bref, autant d'enjeux essentiels que vous laissez en friche !

Parce que vous refusez de prendre en compte les tendances lourdes de notre civilisation, parce que vous cherchez à résister à des évolutions pourtant inéluctables, vous avez été conduit à nous soumettre un texte qui est bien loin des préoccupations de 93 p. 100 des Français.

Voilà un an que j'observe M. le ministre d'Etat Charles Pasqua. Eh bien, il me semble que, de projet de loi en projet de loi, celui-ci court après un rêve impossible : concilier le gaullisme social avec le libéralisme. Il est obligé, à chaque fois, confronté à la conviction libérale de certains de ses amis, de ne garder du gaullisme social que des mots, qui s'envolent. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Georges Sarre. Très bien !

Mme le président. La parole est à M. Claude Girard.

M. Claude Girard. Madame le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je suis de ceux qui se réjouissent de voir la longue marche pour la reconquête du territoire commencer par l'examen du projet de loi d'orientation sur le développement du territoire et du schéma qui l'accompagne.

La volonté politique manifeste de fixer à l'ensemble des partenaires concernés un cadre de référence devrait aussi permettre de donner enfin à la DATAR les moyens faisant désormais d'elle autre chose qu'un simple sigle.

Si, en 1982, la France a procédé à la réforme de la décentralisation, elle doit, en 1994, se réorganiser pour s'intégrer dans un ensemble plus vaste, l'Europe, où les institutions territoriales jouent un rôle accru dans la compétition économique. Cette dimension européenne nous oblige donc à rechercher des niveaux d'intervention plus opérationnels. C'est dans cette perspective que le projet de schéma national de développement du territoire prévoit un découpage de la France en sept espaces de coopération régionale.

Chacun connaît ici la force de frappe économique des *Länder* allemands ou de la Catalogne. Par conséquent, je souhaite que nos régions puissent avoir les moyens de résister à cette concurrence par de nouvelles alliances.

L'Hexagone comporte, tout comme l'Europe, des régions riches et des régions pauvres ? C'est pourquoi je regrette vivement que les limites des sept espaces de coopération ne recoupent pas celles des régions existantes. Plus précisément, je crains que la frontière entre l'espace Grand-Est et l'espace Centre-Est, qui divise le département du Doubs et, par conséquent, la Franche-Comté, ne constitue rapidement un frein au développement d'une région qui est un espace charnière entre le pays rhénan et le pays rhodanien.

Selon moi, la situation privilégiée de la Franche-Comté sur l'axe Rhin-Rhône doit être considérée comme une orientation nationale essentielle pour l'articulation du territoire français dans l'espace européen. En effet, je ne peux imaginer l'éclatement de deux pôles de développement régional - Besançon d'une part et Montbéliard-Belfort-Héricourt d'autre part - dans des réseaux de développement et de coopération distincts. A l'évidence, un tel éclatement entraverait gravement leur dynamisme et compromettrait les missions de Besançon, capitale régionale qui, par son savoir-faire séculaire dans le domaine

des microtechniques et les capacités exemplaires de ses laboratoires de recherche, doit assurer sa place comme pôle d'excellence au sein du « triangle d'or » des microtechniques situé entre le Bade-Würtemberg, la Suisse et elle-même.

M. Jean-Jacques Weber. Et l'Alsace !

M. Claude Girard. La Franche-Comté est une région périphérique qui a trop longtemps été laissée pour compte dans les politiques successives d'aménagement du territoire. Cet espace frontalier avec la Suisse - pays qui, je le rappelle, ne fait pas partie de l'Union européenne - doit bénéficier d'une attention vigilante et toute particulière si l'on veut que le massif du Jura tout entier reste, selon les termes utilisés dans le schéma, « l'exemple d'un équilibre original entre agriculture, industrie et tourisme ».

M. Rémy Auchédé. Ils réclament tous des mesures dérogatoires ! Je ne sais pas comment vous allez faire, monsieur le ministre ! Ça va bien partout, sauf chez eux !

M. Claude Girard. Dans un souci de cohérence et d'efficacité, il conviendrait de rattacher la Franche-Comté tout entière à l'ensemble Grand-Est et de renforcer sa cohésion et son dynamisme par la valorisation de sa situation géographique d'espace charnière entre les pays du Rhin et du Rhône. Cela implique bien sûr, d'une part, la réalisation de la liaison TGV Rhin-Rhône par la branche sud qui irrigue les villes du Jura et, d'autre part, celle du canal à grand gabarit Rhin-Rhône, qui doit permettre de mettre un terme à l'isolement de la France dans le schéma européen des voies navigables.

M. Michel Mercier. Très bien !

M. Claude Girard. Ce dernier projet qui, depuis plus de vingt ans, obère les initiatives locales de développement, est indispensable non seulement à la collectivité nationale mais aussi au rééquilibrage des échanges en Europe.

La liaison Rhin-Rhône par la voie d'eau et par le TGV est la composante essentielle d'une stratégie multimodale des transports en France. Elle répond à l'ardente obligation qui est la nôtre de contrebalancer le poids de la Mitteleuropa renaissante grâce à un raccordement à la face maritime de l'ouest et du sud européens par des infrastructures performantes.

En effet, puisqu'il s'agit de reconquérir le territoire, comment rendre attractives des zones rurales si elles n'offrent pas les moyens modernes de communication et d'échanges qui font figure dans notre société contemporaine de critère principal et déterminant pour l'implantation des acteurs économiques, c'est-à-dire des entreprises, qui sont le levain de la politique d'aménagement du territoire ?

C'est pourquoi, monsieur le ministre, je souhaite que puissent être précisés les calendriers de réalisation des grandes infrastructures d'intérêt européen, ainsi que les moyens financiers affectés par les différents partenaires à leur réalisation. Cette clarification permettrait aux collectivités territoriales de mieux préparer leur avenir et de mettre un terme à ce que le général de Gaulle appelait les priorités simultanées. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Rémy Auchédé. Pour citer autant le général de Gaulle, c'est que vous devez le regretter !

Mme le président. La parole est à M. Michel Pelchat.

M. Michel Pelchat. Madame le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, à l'heure où nous étudions l'aménagement sous l'angle des infrastructures de commu-

nication - communications matérielles, autoroutes, TGV, lignes aériennes, canaux et rivières -, afin d'assurer à toutes les régions une chance égale de développement, il est impossible de ne pas évoquer ce qui représente actuellement un véritable enjeu de société : le développement des infrastructures de communication immatérielles comme élément structurant de notre espace, au même titre que l'eau ou l'électricité l'ont été durant la première moitié du siècle.

Pourtant, en dépit de son importance considérable et des enjeux essentiels qu'il représente, le développement de ces liaisons immatérielles, de ces infrastructures de communication électronique, n'a pas été inscrit dans le présent projet de loi.

Pourquoi faut-il aider au développement des réseaux de communication électronique et, dans un premier temps, des réseaux câblés ? Tout simplement parce que ce sont des infrastructures indispensables au transport de très nombreux services actuels et futurs.

En fait, il est clair que la conjonction des télécommunications traditionnelles, des services audiovisuels et des services informatiques, rendue dorénavant possible par l'accroissement considérable des capacités de transport des réseaux modernes, permettra le développement de très nombreux nouveaux services dont on imagine encore mal aujourd'hui l'importance qui sera la leur dans les années à venir.

Sur le plan de la consommation des nouveaux services de télévision, les chiffres illustrent, malheureusement de façon brutale, notre retard considérable en la matière : globalement, les usagers du câble et du satellite sont 68 p. 100 aux Etats-Unis, 51 p. 100 en Allemagne, 14 p. 100 en Grande-Bretagne et à peine 8 p. 100 en France. Cela signifie que nous n'avons pas été en mesure de créer un marché suffisamment important qui permette aux différents acteurs d'atteindre un équilibre économique à partir duquel les profits pourront être réinvestis tant dans les programmes que dans l'extension des réseaux.

L'alternative est donc claire : soit nous sommes capables de relancer le câble et le satellite français dans une stratégie complémentaire de masse, donc à prix réduits ; soit nous serons envahis par les programmes étrangers, banalisés et amortis sur le monde entier, et nous perdrons à la fois notre identité culturelle et nos emplois dans l'industrie des programmes.

Comment accélérer le développement du câble et passer d'une stratégie d'écrémage à prix élevé à une stratégie de masse à prix bas ? Le Gouvernement vient de décider de faire le premier pas.

Cette première étape consiste à créer les conditions pour que tous les logements qui se situent dans une zone câblée bénéficient au moins d'un service minimum dit « d'antenne ». Comme son nom l'indique, le service minimum « d'antenne » est constitué de toutes les chaînes hertziennes terrestres, de telle sorte que le câble se substitue au réseau sur les toits. Pour qu'il en soit ainsi, il faut être en mesure d'annoncer à l'ensemble des usagers que ce transfert ne leur coûtera presque rien et qu'il leur permettra non seulement d'avoir une meilleure réception, mais aussi de disposer d'une chaîne supplémentaire : une chaîne satellite gratuite, un canal de promotion, voire une chaîne locale - ce qui permettrait à ce type de chaîne de se développer et de se multiplier.

Pour atteindre cet objectif, le Gouvernement proposera dans la prochaine loi de finances d'offrir une réduction de 50 p. 100 du coût du raccordement et du coût de

renovation et de construction du réseau interne des immeubles collectifs. Les usagers n'auront donc plus à leur charge que les 50 p. 100 restants.

Mais pour que cette mesure atteigne sa pleine efficacité, faut-il encore que ce service minimum soit fourni systématiquement au pied des immeubles des zones câblées. C'est pourquoi je propose une mesure complémentaire consistant à rendre obligatoire pour les câblo-opérateurs la fourniture de ce service minimum à tous les logements raccordables.

Je suis certain qu'avec ces deux mesures très importantes, le câble pourra alors s'engager dans une stratégie de masse. Telles sont les conditions de la poursuite du développement du câble en France.

A l'avenir, et ce dans tous les pays, c'est d'abord par le câble, seul réseau de distribution à forte capacité de transport, que parviendront dans les foyers les futurs services multimédias. Dans ce sens, le câble constitue la principale bretelle de raccordement des foyers aux futures autoroutes de l'information que le Premier ministre souhaite voir se développer en France.

Si l'on regarde à l'horizon 2015, comme nous y invite le schéma d'aménagement du territoire, on doit avoir pour objectif de raccorder toutes les entreprises et tous les foyers à un réseau de communication filaire de l'information à grande capacité, de façon à réserver les fréquences hertziennes aux services pour les mobiles dont le nombre ne pourra augmenter tant que les services de télévision occuperont une grande partie du spectre hertzien.

Mais il me semble que sur ce sujet fondamental pour l'aménagement du territoire nous avons besoin d'une cellule de réflexion à haut niveau. C'est pourquoi je propose une seconde mesure qui consiste à accompagner les réflexions déjà engagées en créant un Observatoire national des nouvelles technologies de la communication.

Cet observatoire serait chargé de fixer les orientations générales destinées à assurer le même niveau de desserte en tous points du territoire, de garantir les capacités permettant d'utiliser au mieux l'ensemble des nouveaux moyens de communication électronique et d'étudier les conditions de financement d'un fonds national de développement des infrastructures de communication, instrument indispensable pour assurer une péréquation des coûts entre zones denses et riches et zones moins denses et plus pauvres.

J'espère que le Gouvernement pourra retenir mes deux propositions. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme le président. La parole est à Mme Elisabeth Hubert.

Mme Elisabeth Hubert. Madame le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la nécessité et l'urgence d'une nouvelle politique du territoire sont désormais unanimement reconnues. L'intérêt suscité par le débat que le Gouvernement a engagé voilà maintenant un an et l'attente, voire l'impatience, tant de la population que des élus et des acteurs socio-économiques, sont à cet égard significatifs.

La détermination du ministre d'Etat à mener à bien ce projet et les objectifs affichés ont longtemps semblé répondre à la hauteur de l'enjeu. Toutefois, force est de constater que le texte déposé, fruit de multiples compromis, donne le sentiment d'une ambition inachevée et, en l'état, ne répond qu'imparfaitement à l'aspiration de nos concitoyens à plus de clarté, plus de cohérence, plus de solidarité et plus d'efficacité dans les décisions politiques.

Je suis convaincue que ce texte pourrait avoir une portée accrue et susciter une adhésion et une mobilisation renforcées s'il apportait des réponses dénuées d'ambiguïté à certaines questions-clés qui ne peuvent être éludées quand on a l'ambition de dessiner la France de 2015.

N'est-il pas temps de diminuer le nombre de nos institutions qui secrètent autant d'échelons administratifs pesants et coûteux ?

Est-il acceptable de voir s'obscurcir sans arrêt un peu plus l'exercice des compétences des collectivités amenant le citoyen à ne plus savoir qui fait quoi ?

N'y a-t-il pas urgence à revoir la fiscalité locale dont la répartition et l'utilisation apparaissent de plus en plus hermétiques et contestables ?

Certains pensent, au mieux, que ces questions ne sont pas d'actualité ; au pire, qu'elles sont sans intérêt. Ils ont tort. Ils oublient que la politique n'a pas pour finalité de permettre à telle ou telle institution d'exister, mais de faire en sorte que ladite institution rende le meilleur service possible aux citoyens.

Mener une politique de développement du territoire, c'est contribuer à façonner dans les meilleurs délais un territoire plus équilibré où les hommes, les richesses, les activités et les emplois seraient mieux répartis. C'est aussi donner à chacun les moyens de choisir librement, demain, son lieu de vie.

Réduire le nombre des institutions, tout d'abord.

Certes, proposer une réduction du nombre de collectivités à des parlementaires qui, pour la plupart, possèdent un ou deux mandats locaux relève de l'inconscience. Mais ne nous faisons pas d'illusion : à court ou à moyen termes, nous ne pourrions pas développer l'intercommunalité, créer de nouvelles entités telles que les pays, inciter les collectivités à une politique volontariste de développement et, dans le même temps, ajouter des strates décisionnelles, si nous ne faisons pas disparaître celles qui se révèlent moins adaptées ou trop éloignées des missions qui leur sont assignées.

Clarifier les compétences de chaque échelon décisionnel, ensuite.

Les lois de décentralisation ont eu, certes, des effets bénéfiques. Mais elles ont également eu des conséquences perverses, comme celles, connues, dues aux compétences données sans adéquation des moyens financiers, ou au fait que les collectivités locales ont été conduites à s'approprier des compétences autres que celles qui leur étaient dévolues. Nous devons mettre fin à ces enchevêtrements de compétences, ou tout au moins les limiter. Nous y gagnerons en lisibilité, en rapidité et en efficacité. De plus, nous ferons très certainement des économies.

Conséquences de ces deux propositions, la réforme de la fiscalité locale est une urgence. Les contribuables, qu'ils soient particuliers ou entrepreneurs s'interrogent de plus en plus sur l'utilisation de leurs impôts. Nous devons aller vers une spécialisation de l'impôt pour chaque échelon décisionnel. Mais, dans le même temps, la solidarité nationale doit permettre aux zones défavorisées, parce qu'elles sont des déserts d'activités ou parce qu'elles sont confrontées à des difficultés sociales, d'accueillir les outils du développement économique, sans que ceux qui font l'effort d'implantation soient pénalisés par une imposition trop lourde.

M. Jean-Pierre Brard. Comment faire ?

Mme Elisabeth Hubert. En conclusion, après avoir évoqué les quelques idées-forces que j'aurais aimé trouver dans ce texte, je mentionnerai un autre aspect de la politique du développement du territoire qui me semble avoir

été oublié : je veux parler du rôle joué par la constitution d'aires métropolitaines - j'emploie à dessein cette expression et non celui de « métropole ». Il s'agit, en effet, non pas de faire de quelques grandes villes des « Paris de province », mais bel et bien de créer des aires métropolitaines de taille européenne à vocation structurante, associant grandes villes, petites agglomérations et campagne.

C'est dans cette perspective que doit, à mon sens, s'inscrire la charte d'objectifs de Nantes - Saint-Nazaire. L'association des partenaires politiques et économiques doit permettre à cette région de relever le défi économique européen pour faire de cette zone d'excellence l'aire métropolitaine attractive du Grand Ouest Atlantique. Encore faudrait-il que l'outil structurant majeur que constitue le port de Nantes - Saint-Nazaire se voie reconnaître une vocation internationale et non pas simplement une mission d'intérêt économique, comme c'est le cas dans le schéma d'aménagement que, heureusement, notre commission a dissocié de l'examen du projet de loi. Cette vision non seulement traduit une méconnaissance de l'économie de notre région, mais ignore les efforts de compétitivité et le dynamisme du port de Nantes - Saint-Nazaire. Le schéma d'aménagement reconnaît à trois ports - Dunkerque, Le Havre et Marseille - une vocation internationale. La façade atlantique et le port de Nantes - Saint-Nazaire méritent eux aussi cette reconnaissance. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme le président. La parole est à Mme Thérèse Aillaud.

Mme Thérèse Aillaud. Madame le président, monsieur le ministre délégué, mes chers collègues, il y a les députés des villes et les députés des champs. Je fais partie de ces derniers et c'est à ce titre que je tiens à souligner la nécessité incontournable de reconnaître clairement la fonction territoriale des activités agricoles.

« Comment, écrivait le général de Gaulle dans ses *Mémoires d'espoir*, ne pas comprendre que les paysans français ont d'instinct le sentiment d'être en somme la France elle-même ? »

M. Jean-Pierre Brard. Vous devriez garder vos citations pour vous car les adeptes de leurs auteurs ont déserté l'hémicycle !

Mme Thérèse Aillaud. Permettez, monsieur, que je me réfère à des citations qui me paraissent de haute qualité !

M. Jean-Pierre Brard. De haute qualité, certes ! Mais elles n'ont pas d'auditoire !

Mme Thérèse Aillaud. Il s'agit aujourd'hui de redessiner la France.

Ce sont 60 p. 100 du territoire national qui sont gérés par l'agriculture et mis en valeur par les hommes et les femmes qui travaillent la terre ou y élèvent du bétail.

Comment pouvons-nous envisager sereinement l'avenir de notre pays quand on constate que la population agricole, qui représentait 40 p. 100 de la population totale en 1962, n'en représentait plus que 10 p. 100 en 1990 ?

Les jeunes partent, les commerces ferment et la présence des services publics se réduit parfois jusqu'à disparaître.

Certains d'entre vous verront dans ce plaidoyer pour l'agriculture un discours pour la défense d'un intérêt catégoriel. Ils se tromperont car il n'en est rien.

En effet, ainsi que je le soulignais il y a quelques jours devant l'assemblée générale des Maisons familiales et rurales : « Le monde agricole se confond avec le monde rural. »

La politique que la France doit mener ne doit pas être simplement une politique d'aménagement rural. Nous devons être plus ambitieux et impulser une véritable politique de développement rural. Pour cela, on doit reconnaître clairement la fonction territoriale des activités agricoles.

Il faut favoriser la pluri-activité, assurer aux ruraux une égalité de chances pour l'accès aux formations et aux ressources intellectuelles et culturelles, laquelle passe par une revalorisation des postes d'enseignant en milieu rural et la survie des écoles de village.

Nous devons également développer les transports publics de proximité en zone rurale et réintroduire les services publics dans nos villages et dans nos campagnes. La création de ce que l'on pourrait appeler des « points multiservices publics polyvalents » pourrait permettre de maintenir les populations dans ces secteurs et de favoriser le développement d'activités économiques, commerciales et culturelles.

Le Gouvernement, je tiens à le rappeler, a déjà fait des efforts non négligeables, en vue notamment de limiter l'implantation de supermarchés qui condamnent l'agriculture par les prix d'achat qu'ils pratiquent et entraînent la fermeture de commerces des centres-villes des petites et des moyennes communes.

Monsieur le ministre délégué, après vous avoir présenté ce que doivent être, selon moi, les objectifs que la France doit se fixer dans la grande œuvre que M. le ministre d'Etat et vous-même avez conçue pour elle, permettez-moi de vous exprimer mon étonnement devant une situation quelque peu paradoxale. Je souhaiterais comprendre pourquoi Arles, qui est la plus grande commune de France - sa superficie dépasse les 75 000 hectares pour 50 000 habitants -, sur le territoire de laquelle sont disposés six hameaux et dont l'activité repose essentiellement sur l'agriculture - n'est pas reconnue en tant que commune rurale. Elle ne peut en conséquence bénéficier d'aides importantes pour les aménagements nécessaires à la vie quotidienne de ses habitants, notamment en ce qui concerne l'adduction d'eau.

A qui pourrait-on faire croire que la Camargue et la Crau sont en zone urbaine ?

Je me joins à mon ami Jean-Pierre Camoin, sénateur-maire d'Arles, pour vous demander instamment que les études qui visent à découper notre territoire en zones distinctes soient effectuées par les services de l'Etat sur la base d'une analyse sérieuse et humaine des réalités locales. A cet égard, une distribution plus claire des compétences entre les différentes collectivités et administrations semble être un préalable indispensable.

Pour terminer, je voudrais rendre hommage à M. Charles Pasqua, ainsi qu'à vous-même, monsieur le ministre délégué. Sachez combien j'apprécie sa forte volonté politique et la vôtre pour redessiner, avec les acteurs d'aujourd'hui, la France de demain.

Pour préparer le troisième millénaire, il est urgent et nécessaire que l'Etat s'adapte aux nouvelles réalités économiques, sociales, culturelles, environnementales et humaines. Il est temps, et j'insiste sur ce point, de rompre le carcan de textes, règlements ou décrets, dont certains datent du XIX^e siècle, qui sont devenus obsolètes, en tout cas inadaptés aux problèmes actuels.

Comme il faut toujours terminer sur un peu d'humour, je me référerai à un livre d'Isabelle Juppé, intitulé *A bicyclette ... Et si vous épousiez un ministre ?* Je rappelle au passage que la bicyclette est un excellent moyen pour découvrir le territoire. (*Sourires.*)

Dans cet ouvrage est consignée une phrase de Chateaubriand, tirée d'un recueil ayant pour titre *Paroles pour décideurs* : « Le ciel fait rarement naître ensemble l'homme qui veut et l'homme qui peut. »

Eh bien, moi je dis que Charles Pasqua sera l'homme qui veut et qui peut ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean-Pierre Brard. C'est de l'amour aveugle !

M. Julien Dray. Plus que de l'amour, c'est de la passion !

M. Jean-Pierre Brard. Il est regrettable que M. Pasqua ne soit pas là !

M. Julien Dray. Il a la cote !

Mme le président. La parole est à Mme Anne-Marie Couderc.

Mme Anne-Marie Couderc. Monsieur le ministre, madame le président, mes chers collègues, quelles que soient les critiques et les polémiques qu'a suscitées le projet de loi, sa grande qualité aura été d'engager, devant notre assemblée et devant les Français, un débat de fond sur la société française et sur ce qu'on veut qu'elle soit.

La politique d'aménagement du territoire a été inventée au début des années 60 sous l'autorité éclairée d'Olivier Guichard et a été virtuellement abandonnée depuis plus de dix ans. Sans vision d'avenir, les précédents gouvernements n'ont pas su tirer parti des dividendes de la croissance pour harmoniser l'occupation de notre territoire et exprimer l'indispensable solidarité en faveur des régions les plus défavorisées.

Le spectre d'une France à plusieurs vitesses se profile et, derrière la façade des principes républicains d'unité nationale et d'égalité des citoyens, la cohésion sociale est parfois menacée.

La politique d'aménagement du territoire est comme la République, une et indivisible : il n'y a pas de place pour des actions sectorielles. Trop de vaines querelles ont par le passé dénaturé les débats, opposant artificiellement Paris et sa région à la province, les petites villes aux métropoles régionales, les banlieues aux campagnes. Ces querelles sont totalement dépassées dans les faits, négatives dans la forme, dangereuses pour l'avenir.

Aujourd'hui, il faut tout simplement valoriser toutes les dimensions de notre géographie et les complémentarités de notre espace !

Elue parisienne, native de la Creuse, je sais que la capitale de la France doit impérativement jouer un rôle clé dans l'Europe et dans un monde qui, demain, sera de plus en plus compétitif.

Paris est un atout pour la France ainsi que pour l'avenir de notre pays et pour celui de la région Ile-de-France, qui ne peuvent être dissociés.

Porte d'entrée du territoire français et même européen, tête de réseau économique, financier et culturel, la région Ile-de-France doit contribuer à dynamiser l'ensemble du territoire. Elle ne pourrait y arriver s'il lui fallait, au nom d'une vision réductrice, renoncer à progresser, à se moderniser et à améliorer la vie de ses habitants. Il faut que le tissu économique francilien se renouvelle et que la création intellectuelle et scientifique demeure au meilleur niveau. C'est ainsi que les institutions relevant des domaines de l'économie, de la recherche et de la culture

pourront entretenir et développer des relations de coopération toujours plus étroites avec le reste du territoire national.

La mise en valeur de ce réseau, où les intérêts se rejoignent et se confortent, est l'une des clés de la stratégie de développement de notre territoire !

Elue d'un arrondissement populaire de la capitale, je partage la volonté parisienne de maîtriser son développement et de faire de la préservation de l'équilibre urbain une absolue priorité.

Rappelons que le poids démographique de l'Île-de-France est stable depuis vingt ans, qu'il représente de 18 à 19 p. 100 de la population nationale et que la proportion des emplois franciliens reste d'une relative stabilité : en dix ans, l'Île-de-France a créé 21 p. 100 des emplois salariés alors que, dans le même temps, les quatre régions formant l'ensemble Lyon-Toulouse-Méditerranée en créaient 50 p. 100.

Ajoutons que l'économie de l'Île-de-France présente aussi des fragilités. La région capitale concentre près de 40 p. 100 des étrangers vivant en France et 75 p. 100 des RMistes. Le mal des banlieues y est très présent. La moitié des pertes d'emplois salariés s'est produite en Île-de-France.

N'oublions pas non plus que Paris et sa région expriment leur solidarité. Le budget de l'État redistribue sur le territoire environ 20 p. 100 du PIB francilien.

Pour maintenir leur rang, Paris et sa région ont besoin d'une France équilibrée et en bonne santé, dont l'identité profonde soit préservée et maintenue.

Dans la concurrence internationale, il ne s'agit pas uniquement de savoir si Paris parvient à séduire les investisseurs plus que Londres ou Amsterdam. Il s'agit de veiller à ce que notre pays, la France, avec toutes ses forces et ses richesses, soit capable d'attirer sur son sol le plus grand nombre d'intelligences et d'entreprises étrangères.

Vider notre territoire de sa substance en concentrant nos atouts serait catastrophique !

Conscients de ces risques, Paris et sa région ont déjà montré qu'ils étaient prêts à mettre en œuvre les solidarités nécessaires car la cohésion interne de notre pays est un des éléments de son rayonnement.

La revitalisation des régions déshéritées, qu'elles soient rurales ou urbaines, suppose de vigoureuses mesures de soutien.

J'approuve la volonté du Gouvernement, inscrite dans ce projet de loi d'orientation, de mettre en œuvre une politique d'aménagement et de développement du territoire, claire dans sa définition, judicieuse dans ses principes, raisonnable dans son calendrier. Bien entendu, il faudra veiller à ce que les efforts redistributifs de l'État soient maîtrisés et agissent sur les investissements créateurs d'emplois, tout en évitant la politique simpliste relevant du vieux principe tendant à déshabiller Pierre pour habiller Paul, à appauvrir les uns sans enrichir les autres, à privilégier - ce qui est pire - les mauvais gestionnaires au détriment des bons.

Depuis plusieurs années, Paris s'est engagé dans une politique de solidarité et contribue largement aux efforts redistributifs des ressources et des charges entre collectivités.

M. Jean-Pierre Brard. « Largement » ? Il ne faut pas exagérer !

Mme Anne-Marie Couderc. Il importe qu'il en soit tenu compte car la capitale a ses problèmes spécifiques et ses habitants méritent considération.

M. Louis Pierna. Bien sûr !

Mme Anne-Marie Couderc. Il faut rappeler qu'alors que les finances de la ville de Paris étaient, comme celles des autres collectivités, affectées par la récession économique, ses recettes ont été ponctionnées de 1,5 milliard de francs au titre de la péréquation nationale et régionale. Soit une amputation de 18 p. 100 de ses recettes fiscales alors qu'augmentait croissait le poids de ses dépenses indispensables d'aide sociale.

M. Jean-Pierre Brard. La faute à qui ?

Mme Anne-Marie Couderc. Quelle collectivité pourrait faire face sans dommages à un tel bouleversement de ses équilibres ?

Par ailleurs, je ne suis pas opposée par principe aux délocalisations, mais celles-ci doivent être opérées sans décision hâtive, avec discernement, après examen de chaque cas particulier et appréciation des incidences économiques, intellectuelles et sociales des transferts envisagés.

Tout tend à démontrer qu'entre la région capitale et la province existe non pas une contradiction, mais une synergie.

Son dynamisme confère à l'Île-de-France un rôle d'entraînement pour le pays. Qui peut nier que la place de l'Île-de-France comme grande métropole européenne conditionne pour une large part la position économique de l'Hexagone ?

Paris et sa région disposent d'atouts solides qui doivent être préservés si l'on veut éviter que le grand axe européen ne marginalise la France à l'Ouest.

Paris et la région Île-de-France seront, j'en suis sûre, à la hauteur de les enjeux. Leur intérêt le commande. Le sens des responsabilités et leur esprit de solidarité le garantissent.

Le projet de loi m'apparaît comme un appel à l'unité de la nation, comme une déclaration de volonté pour son développement, comme le choix délibéré d'une société plus juste et plus équilibrée, comme un acte de foi dans le dynamisme et les forces créatrices de notre peuple, auxquels je ne peux que m'associer. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Julien Dray. Et le maire de Paris ?

Mme le président. La parole est à M. Gilbert Gantier.

M. Gilbert Gantier. Madame le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, au cours de ce XX^e siècle qui s'achève, aucun pays n'a réussi à développer de manière vraiment harmonieuse l'ensemble de son territoire.

Au gré des circonstances et des cycles économiques, certaines régions végètent durant des décennies avant de connaître une expansion quelquefois débridée. D'autres voient leur dynamisme s'étioler. Il en est ainsi aux États-Unis, en Allemagne, au Royaume-Uni et c'est évidemment le cas en France.

Malgré son histoire pluriséculaire, malgré la relative stabilité de nos frontières, nous entretenons des relations conflictuelles avec notre territoire. Nous discourons depuis des siècles sur sa fragilité, sur les risques d'invasion, sur l'hypertrophie parisienne ou sur la désertification. Depuis près de cinquante ans, l'aménagement du territoire est au cœur du débat politique.

Nous souhaitons tous un territoire équilibré qui offre à chaque Français, à proximité de son domicile, des services de qualité et un travail. Nous ne pouvons de ce fait qu'a-

dhérer à un projet de loi qui vise à renforcer la cohésion sociale et à assurer une plus grande égalité des chances à nos citoyens.

Mais, au-delà de ces beaux principes, nous ne devons pas commettre une erreur d'appréciation. La France est devenue, certes un peu malgré elle, un pays urbain...

M. François Guillaume. C'est grave !

M. Gilbert Gantier. ... puisque 75 p. 100 des Français vivent aujourd'hui dans les villes. Nous pouvons le regretter. Il faut néanmoins prendre conscience que l'urbanisation a permis à la France de devenir une grande puissance économique.

M. Julien Dray. Il était temps !

M. Gilbert Gantier. Certes, nous gardons tous au fond de nous des racines rurales. Tout Parisien, avant de se déclarer de Paris, revendique ses origines provinciales. Mais cette nostalgie ruraliste ne doit pas nous voiler l'ampleur ni la nature des problèmes.

Sans ignorer l'enclavement de certaines zones rurales, je voudrais souligner que l'essentiel de nos difficultés et de nos déséquilibres est lié aux villes et aux banlieues.

En effet, la France ne dispose pas d'un réel réseau de villes de 200 000 à un million d'habitants reliées entre elles, comme c'est le cas, par exemple, en Allemagne, par leur arrière-pays. Sur nos 29 agglomérations de plus de 200 000 habitants, bien peu ont une envergure européenne, il faut le reconnaître.

M. Julien Dray. Eh oui !

M. Gilbert Gantier. Or le développement des zones rurales ne pourra se réaliser que par la création de tels réseaux générateurs d'échanges et d'emplois.

Par ailleurs, nous sommes confrontés, comme d'autres pays, aux problèmes dramatiques des banlieues construites de manière hâtive dans les années soixante pour faire face à l'industrialisation et à la croissance démographique. Réalisées sans prendre en compte le facteur humain, elles se sont souvent transformées en lieux de désespérance et de révolte.

Le traitement du problème des banlieues constitue donc pour nous une priorité afin de maintenir la cohésion sociale et géographique de notre pays, faute de quoi notre territoire comportera des zones grises dans lesquelles la loi n'aura plus guère de valeur.

M. Jean-Pierre Brard. La banlieue du boulevard Murat !

M. Gilbert Gantier. La réussite de la politique de développement du territoire suppose aussi que nous sortions de la regrettable logique d'affrontement Paris-province.

Le débat sur l'hypertrophie parisienne est ancien et n'est guère constructif. Certes, la monarchie française s'est fortifiée en restreignant les pouvoirs des féodaux des provinces. L'Empire, puis la Troisième République ont fait le reste. Mais, en dehors du domaine politique, le poids de Paris est seulement comparable, voire inférieur, à celui de New York, de Londres ou même de Berlin.

Il est de bon ton d'énumérer les prétendus avantages financiers que reçoit la capitale de la part de l'Etat. En revanche, les contraintes et les sujétions sont trop souvent éludées. De même, nous oublions volontiers que les impôts acquittés par les Parisiens - plus de 40 p. 100 de l'impôt sur le revenu - financent de nombreuses activités et équipements en province.

L'opposition Paris-province est dangereuse, car elle obéit à une logique de dislocation du territoire, à une logique du « chacun pour soi ».

En réalité, la capacité d'attraction de la capitale pour les sièges sociaux des grandes entreprises intéresse tout le pays. Or l'Ile-de-France se trouve en concurrence, à ce titre, avec les régions belges, espagnoles ou allemandes qui peuvent également offrir des conditions de vie agréables, la proximité des centres de formation et de recherche et la proximité des voies rapides de communication.

S'agissant de ce dernier point, la réussite de notre pays dans la compétition internationale exige que nous engagions un effort particulier sur les moyens de communication. Je ne peux donc que me réjouir, monsieur le ministre, de la volonté du Gouvernement de favoriser les moyens de transport. Cela est d'autant plus nécessaire, qu'avec le déplacement du centre de gravité de l'Europe vers l'Est, la France risque de se situer en marge des grands couloirs de circulation du continent.

Mais, au nom de cette priorité, à laquelle j'adhère complètement, nous ne devons pas, une fois de plus, recourir à de nouvelles taxes, à de nouveaux impôts pour le financement des infrastructures. Or je constate que le projet de loi crée trois nouvelles taxes. Certains de mes collègues de la commission spéciale souhaiteraient même en ajouter d'autres. Or, dans ce domaine, j'en appelle à la raison : notre pays ploie sous les prélèvements obligatoires excessifs, prélèvements qui accaparent plus de 44 p. 100 de notre richesse nationale ! Ces nouvelles taxes, dont le rendement sera nécessairement faible, auront des coûts de gestion élevés et entraîneront un accroissement de la paperasserie et des contrôles. Les entreprises sont transformées en auxiliaires de l'administration fiscale. Elles sont déjà mises à contribution dans notre pays plus que dans tout autre pays occidental. Elles acquittent 1 000 milliards de francs de prélèvements obligatoires chaque année, contre seulement 600 milliards de francs en Allemagne et 500 milliards de francs aux Etats-Unis.

M. Jean-Pierre Brard. C'est l'apocalypse ! (Sourires.)

M. Gilbert Gantier. D'année en année, dès qu'un Gouvernement est confronté à un problème, il institue un nouvel impôt ou une nouvelle taxe. Cela n'a pas manqué avec l'aménagement du territoire. Avant même le début de la discussion de ce texte, la possibilité d'instituer une TVA sociale pour équilibrer les comptes de nos régimes sociaux était déjà évoquée !

M. Jean-Pierre Brard. Il n'aurait plus manqué que cela !

M. Gilbert Gantier. Les notions d'économie et de réorientation des dépenses semblent curieusement demeurer étrangères à notre système politique, administratif et social. Ainsi, la France n'arrive toujours pas à maîtriser ses dépenses publiques, à la différence de l'Allemagne qui est pourtant confrontée aux problèmes de la réunification et de l'intégration de plusieurs millions d'immigrés.

Cette non-maîtrise des dépenses publiques s'illustre par la progression quasi ininterrompue du nombre des fonctionnaires depuis plus de cinquante ans. Ainsi, en 1993, leur nombre a encore progressé de près de 5 000 pour la fonction publique d'Etat !

La création de nouveaux impôts n'est jamais un signe de bonne gestion, bien au contraire. La France, malgré des prélèvements obligatoires en hausse, doit faire face à la dérive inquiétante d'une dette publique qui avoisinera bientôt 3 000 milliards de francs. Ce dérapage, essentiellement dû à l'insouciance et à l'imprévoyance des gouvernements socialistes ces dernières années, freine la reprise et le développement de notre économie.

M. Jean-Jacques Descamps. Très bien !

M. Jean-Pierre Brard. M. Sarkozy est-il donc socialiste ?

M. Augustin Bonrepaux. Le disque commence à être usé !

M. Gilbert Gantier. Aujourd'hui, les Etats sont en concurrence entre eux. Or, le niveau des prélèvements et la bonne santé des finances publiques influent sur le choix des investisseurs lorsqu'ils doivent décider dans quel pays ils vont s'implanter.

La modernisation de la France passe donc par la modernisation de l'Etat et, en premier lieu, de sa gestion. A ce titre, nous devons mettre fin à ces tentations centralisatrices et jacobines, surtout lorsque nous légiférons pour faciliter le développement des zones défavorisées. Ainsi, est-il rationnel d'instituer une taxe sur les concessionnaires d'autoroutes quelques mois à peine après avoir décidé leur recapitalisation, et au moment même où nous souhaitons l'accélération du programme autoroutier ?

Est-il logique de taxer la CNR, qui épargne depuis des années afin de réaliser la liaison Rhin-Rhône, prévue depuis soixante-dix ans mais jamais lancée faute d'une volonté politique suffisante ?

Je m'interroge aussi, mes chers collègues, sur les modalités de fonctionnement du fonds aérien. L'institution d'une taxe de quatre francs par billet sur le trafic aérien communautaire pour aider les lignes déficitaires constitue certes une idée généreuse. Mais c'est oublier que cette taxe sera essentiellement acquittée par les clients d'Air Inter, et qu'elle profitera peut-être un peu à cette compagnie mais surtout à TAT, filiale de l'arrogante British Airways, et aux autres compagnies européennes qui effectueront des liaisons intérieures.

Cette taxe pénalisera donc un peu plus un secteur qui traverse une grave crise depuis plusieurs années et qui est soumis à la vive concurrence du rail, qui bénéficie depuis si longtemps de très importantes subventions.

M. Emile Zuccarelli. N'importe quoi !

M. Gilbert Gantier. Je souhaite donc que le fonds aérien soit incorporé au budget annexe de la navigation aérienne par souci d'efficacité et de cohérence.

Par ailleurs, pour faciliter la revitalisation des zones urbaines et rurales fragilisées, le projet de loi prévoit des dispositifs d'exonération fiscale, confirmant ainsi le caractère anti-économique de notre fiscalité. Si, dans le principe je suis favorable au système d'une fiscalité modulée en fonction d'objectifs précis d'aménagement, je m'interroge, monsieur le ministre, sur la complexité de sa mise en œuvre et sur les risques d'effets d'éviction. Il est très difficile en effet de cibler les zones et les entreprises bénéficiaires sans porter atteinte aux zones voisines et aux entreprises qui ne sont pas dans le champ d'application.

Aux mécanismes d'exonération partielle et temporaire, je préférerais donc des mécanismes plus généraux et plus dynamiques, comme le plan d'épargne pour l'initiative et le développement économique, qui a été adopté par la commission spéciale.

Par ailleurs, évitons de répartir des crédits en nous souciant un peu trop de clientélisme et de saupoudrage.

Le développement harmonieux de notre territoire exige enfin la mobilisation et la responsabilisation des acteurs politiques économiques et sociaux autour d'un projet commun. Nous devons veiller à ne pas renouer avec nos tentations centralisatrices. Nous devons abandonner le principe pernicieux d'égalitarisme au profit de celui d'égalité des chances, qui offre aux collectivités locales et aux entreprises, les clefs de leur développement.

Tel est le défi du texte qui nous est aujourd'hui présenté. Je souhaite qu'à l'occasion de la discussion de ce projet de loi, nous amorçons enfin un processus de modernisation de l'ensemble de nos structures sans pour autant céder à des tentations naïvement bucoliques ou à des débordements fiscaux que notre pays ne pourrait pas supporter. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme le président. La parole est à M. Roland Nungesser.

M. Roland Nungesser. Madame le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, si l'ensemble du projet de loi comporte beaucoup d'innovations intéressantes en vue d'une véritable politique d'aménagement du territoire qui nous fait bien défaut depuis longtemps, il laisse apparaître, en revanche, au détour de tel ou tel article, une résurgence de cette conception malthusienne selon laquelle la revitalisation de nos provinces dépendrait essentiellement du freinage des grandes métropoles régionales, et particulièrement de la région capitale.

Ce retour au vieux débat franco-français, qui remonte à la formule « Paris et le désert français », relèverait d'une conception figée de l'économie nationale. Son objectif ne serait pas de faciliter la croissance de celle-ci, mais de redistribuer les fruits de l'activité d'une région entre toutes les autres, grâce à une sorte de saupoudrage pratiqué par l'Etat.

L'autre conception, à laquelle vous avez heureusement consacré un plus grand nombre d'initiatives nouvelles, se fonde sur l'espoir d'un développement économique généralisé reposant sur un équilibre harmonieux des potentialités de toutes les régions. Il s'agit d'une démarche positive, incitant chaque région à engager un effort d'impulsion en vue de développer elle-même, sans pour autant exclure l'aide de l'Etat, ses ressources, ses moyens, son rôle, ses potentialités. C'est dans cet esprit que certaines régions se sont donné une vocation propre, génératrice d'essor économique, et notamment industriel : Midi-Pyrénées avec l'aéronautique, Rhône-Alpes avec les industries de pointe, Provence-Côte d'Azur avec la recherche et la haute technologie. Mais laisser espérer à certaines provinces que leur revitalisation pourra résulter de la distribution d'une sorte de manne céleste venant de l'Île-de-France est une orientation doublement dangereuse. D'une part, elle incite à une certaine passivité au plan provincial ; d'autre part, elle réduit l'activité d'une région motrice pour l'économie nationale. Or, ce n'est pas en freinant le moteur qu'on donne une accélération à l'ensemble.

Une telle démarche est d'autant plus grave que certaines entreprises, que l'on veut dissuader de s'implanter dans de grandes métropoles régionales, notamment en Île-de-France, préfèrent finalement soit renoncer à leur projet, soit rechercher des solutions plus favorables dans d'autres agglomérations européennes. En effet, celles-ci leur proposent en général des solutions avantageuses, alors qu'en Île-de-France, par le système de l'agrément et de la redevance, on les repousse. De nombreux maires de l'association que j'ai l'honneur de présider m'ont signalé que les entreprises étrangères, qui avaient envisagé leur implantation dans leur commune, ont préféré, compte tenu des difficultés qu'on leur créait, aller vers une des autres grandes agglomérations européennes, plus accueillantes, comme Francfort et même Bruxelles.

Mes collègues franciliens ne sont pas crispés sur le maintien de la démographie et de l'économie de leur région au détriment des autres. Ils ne souhaitent pas que

soit renforcée la concentration urbaine dont ils subissent chaque jour les inconvénients, aussi bien sur le plan de la sécurité publique qu'en ce qui concerne l'accroissement des charges d'équipement et de fonctionnement ou les atteintes à la qualité de la vie. Mais, dans une période de crise comme celle que nous vivons, il leur apparaît paradoxal que, au moment où l'on fait appel à la mobilisation générale contre le chômage, au moment où l'on déploie des trésors d'imagination pour tenter de créer de nouveaux emplois, ceux qui étaient prêts à venir chez nous soient repoussés vers l'extérieur. C'est pourquoi ils ne comprennent pas que des dispositions comme celles prévues à l'article 18 du projet de loi remettent en cause les avantages qui avaient été accordés à toutes les nouvelles entreprises pour en limiter l'octroi à quelques zones géographiques.

Le chômage, qui touche la région parisienne plus que toute autre, doit être combattu partout et chaque Français, à quelque province qu'il appartienne, devrait se réjouir de la création d'une entreprise, d'un emploi, en quelque lieu de France que ce soit. Ce n'est pas en retirant à Paris ses attributs de capitale nationale que sa vocation de capitale européenne sera confirmée.

Notre avenir exige que Paris et sa région aident activement la France à relever certains défis : défi de la crise économique, défi de la stagnation des provinces, défi de l'asphyxie de Paris mais aussi défi des concurrents européens de nos métropoles régionales. Seule une conception positive, dynamique de l'aménagement du territoire permettra un développement harmonieux de l'ensemble français.

M. Patrick Oiller, rapporteur. Très bien !

Mme le président. La parole est à M. Jean-Jacques Descamps.

M. Jean-Jacques Descamps. Monsieur le ministre, avec M. le ministre d'Etat, vous avez eu bien raison de lancer ce grand débat qui concerne, en fait, l'organisation future de notre société.

Ma circonscription, très caractéristique des inégalités que l'on constate un peu partout en France, associe le monde rural et le monde urbain. Il n'est pas question d'opposer ces deux mondes. Il faut, au contraire, les rapprocher, les faire s'épauler mutuellement, les rendre plus solidaires. En effet, l'un des deux se vide lentement mais régulièrement au profit de l'autre. D'un côté règne l'inquiétude, de l'autre on retrouve des raisons d'espérer, même en période de crise économique. Comment sortir un arrondissement comme celui de Loches de cette spirale infernale, qui enchaîne régulièrement baisse des bases et hausse des taux de la fiscalité, découragement des acteurs économiques, nouvelles ponctions sur les entreprises et les particuliers, exode vers l'agglomération, fermeture des services publics, etc., et cela sans briser le dynamisme de l'agglomération tourangelle qui, elle, doit se défendre vis-à-vis de Paris ? Votre projet de loi a pour objectif de répondre à de tels problèmes et c'est dire les espoirs que vous avez soulevés.

Si les lois du marché entraînent nos concitoyens à vivre à la ville, ou près de la ville, parce qu'on y trouve du travail, il faut que nous les aidions à comprendre maintenant qu'on peut vivre très bien aussi à la campagne. Il s'agit donc de permettre à chacun des pays - quelle bonne idée de les appeler ainsi ! - de mettre en valeur, à égalité de chances, leurs atouts historiques, géographiques, patrimoniaux, sociologiques, pour y garder ou y développer la vie, c'est-à-dire l'activité et le dynamisme, et y préparer l'environnement nécessaire pour y garder ou y accueillir une population suffisante. Pour cela, vous pro-

posez des mesures visant à renverser la tendance qui fait qu'une commune peuplée attire de nouveaux habitants et qu'une commune pauvre s'appauvrit.

S'agissant des logements, par exemple, l'exode des emplois vers la ville entraîne une affectation quasi exclusive de l'aide aux logements sociaux aux agglomérations. Or il n'y aura pas de vie, et donc de logements, en zone rurale, sans politique spécifique d'aide, surtout à la réhabilitation, et sans équipements publics ou privés d'accompagnement.

J'espère donc que l'on affectera dorénavant un quota spécifique d'aides au logement aux zones rurales et que l'on appliquera de façon différenciée dans les ministères les ratios justifiant ou non le maintien de services publics tels que les écoles, par exemple. S'il y a des logements, il y aura naturellement des emplois dans les services de proximité : commerces, santé, artisanat.

Quant à l'emploi industriel, s'il doit rester largement concentré en ville ou dans des zones d'activités situées près de grands axes, il est essentiel qu'il y ait des possibilités de communication - routes, transports publics - entre ces zones et les zones d'habitations plus diffuses. J'insiste donc, monsieur le ministre, sur la priorité à donner aux pénétrantes routières, largement oubliées ces dernières années, comme, chez moi, le RN 143 qui est un véritable lien entre l'agglomération tourangelle et la zone rurale fragile et qui a besoin d'être sérieusement rénovée. Voilà une bonne utilisation future des fonds de péréquation envisagés dans le projet de loi.

Enfin, il ne se maintiendra des emplois en zone rurale que s'il y a égalité des chances en matière de fiscalité, par une péréquation, au moins partielle, de la taxe professionnelle et par des dérogations à la fiscalité des entreprises, que, je l'espère, le Gouvernement acceptera.

Mais, surtout, il n'y aura vraiment développement, consolidation ou création d'entreprises en zone rurale que s'il y a, au niveau de chaque pays, des guichets uniques, simples d'accès, où les chefs d'entreprise trouveront l'accueil qu'ils attendent et l'information nécessaire.

J'ajoute que dès lors qu'il y a de la vie dans nos territoires ruraux, il peut y avoir développement d'une activité touristique, qui complètera utilement les activités agricoles, industrielles et commerciales. Vous savez combien je suis favorable au développement du « tourisme de pays », j'ai utilisé cette même formule.

Monsieur le ministre, je vous remercie d'avoir jeté les bases d'une nouvelle organisation de notre société. La tâche est difficile et il suffit de voir les difficultés que vous avez rencontrées pour aboutir à ce premier texte. Votre projet qui, je l'espère, sera amendé grâce aux travaux de la commission spéciale, comporte de nombreuses mesures pour revivifier nos pays. Au sein de chacun d'entre eux, ce sera aux élus locaux - et non aux sous-préfets comme je le crains - de prendre en main les destinées de leurs concitoyens en soutenant les projets principaux.

Enfin, j'insiste moi aussi pour une meilleure définition et une meilleure répartition des compétences des différents échelons de notre organisation. Chacun met, c'est vrai, dans ce souhait, sa propre vision des choses qui n'est souvent pas la même selon qu'il est conseiller général ou conseiller régional. Mais il faudra, tous ensemble, que nous acceptions de bousculer nos habitudes pour clarifier les responsabilités, pour éviter les concurrences et les doubles emplois, ce qui ne pourra qu'améliorer l'image des hommes politiques et rendre espoir et courage à la France profonde qui a toujours fait la grandeur de notre

pays. (*Applaudissement sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme le président. La parole est à M. Daniel Mandon.

M. Daniel Mandon. En ouvrant ce débat général sur le développement du territoire, le Gouvernement a permis de conduire une réflexion très ouverte sur les liens noués dans l'administration locale entre l'espace et le territoire. C'est à son honneur, et nous lui en savons gré. Certes, il y a le texte, celui du projet de loi, mais surtout le prétexte à débattre de façon plus globale et plus audacieuse d'un sujet qui doit, disons-le, déboucher sur du concret.

Pourquoi, en effet, éprouver le besoin de souligner des propositions maintes fois énoncées ou déjà si magnifiquement formulées ?

Comment ne pas faire chorus avec les nombreuses voix qui se sont élevées pour exprimer les doléances de populations victimes de déséquilibres, d'inégalités ou d'injustices, fruit d'un véritablement sous-développement du territoire ? Pourtant, un tel procès ne date pas d'aujourd'hui, même si la France administrative n'a guère changé de visage depuis le choc de 1789 et les lignes de force d'une citoyenneté datant de Napoléon I^{er}. Le vieux débat, « territoire et société » ou, sous une forme plus moderne, « territoire, pouvoirs et solidarités », n'a pas fini de faire couler de l'encre ! En effet, le problème de la division administrative territoriale, loin d'être clos, revêt toujours plus d'acuité.

Que de fois - mais c'était il y a deux siècles ! - n'a-t-on dit que la réforme s'imposait, que le territoire du royaume, morcelé, découpé, n'avait aucune unité administrative, que la France s'empêtrait dans une sorte d'habit d'Arlequin où l'enchevêtrement des structures militaires, religieuses, économiques - diocèses, généralités ou intendances, bailliages et sénéchaussées - n'a toujours pas d'égal, même avec notre actuelle superposition de structures administratives !

Les départements seraient-ils nés dans le bocage administratif français d'un profond besoin de clarification ? Dans ce cas, ce serait pour nous une leçon ! Depuis, même si les discussions sur les découpages n'ont jamais cessé, la réalité administrative, au fil du temps, a réussi à s'imposer - sans jamais faire taire pour autant doléances et regrets.

Certes, la France n'est pas le seul pays où le poids de la division territoriale intervient si lourdement dans un monde qui oscille entre le village planétaire cher à Mac Luhan et la balkanisation produite par les revendications centrifuges. Faute de projets véritables, ce retour en France du local - c'est un peu la mode - dans notre vie publique apparaît alors comme une légitime compensation aux risques de dislocations sociales et aux frustrations engendrées par une décentralisation inachevée.

Ainsi, la tentation devient grande, là comme ailleurs, de se replier sur le micro-espace, de cultiver le sentiment d'appartenance, de cohésion et de solidarité, et de limiter la quête identitaire à son territoire minimum, la commune.

Comme de nombreux collègues, maires ruraux, nous revendiquons - c'est légitime - une certaine stature locale ancrée dans le territoire communal. Nous restons très attachés à ce modèle historique de délimitation territoriale définie alors par les intéressés eux-mêmes sur la base de solidarités réelles, comme ce fut le cas en 1789. Dans leur esprit, c'est dans le territoire communal que devait résider, pour une large part, la souveraineté de la nation.

Pourtant, aujourd'hui, l'exode rural a bousculé cette harmonie. Le territoire communal embrasse des centres de vie languissants dans de nombreuses campagnes et, inversement, dans les villes, il fractionne artificiellement des pôles de vie urbains. Ne faut-il pas, dans ces conditions, corriger le territoire communal mis en place à la Révolution ? s'interroge l'historien Pierre Comte.

Cette question en rejoint d'autres, comme celle des systèmes de solidarité et d'exclusion - problèmes des transports, du désenclavement géographique et culturel de nos territoires de montagne, du partage et des péréquations de richesses, etc. Elle rejoint aussi le souci d'une adaptation plus souple, plus innovante aux nouvelles réalités sociologiques.

Ce qui existe aujourd'hui, c'est une mosaïque de territoires qui s'organisent en secteurs géographiques que l'on peut appeler « bassins d'emploi », « bassins de vie », « pays » ou « périmètres de développement », autant de réalités qui inclinent à concevoir un dépassement - et non un effacement - des découpages administratifs actuels.

D'où notre regret que ne soient abordées ni la question du partage des compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales, ni celle de la réforme de nos finances locales.

Aussi, faudra-t-il transformer la décentralisation en s'appuyant sur ces micro-espaces identitaires et sur l'effort connexe de déconcentration de l'Etat en modifiant notre conception trop standardisée de l'administration du territoire, en renforçant la légitimité démocratique des structures de coopération, en revoyant aussi le découpage des vingt-deux régions de programme, découpage absurde qui, souvent, ne correspond à rien de culturel ou d'historique, et en revoyant le mode d'élection au scrutin proportionnel de leurs assemblées.

C'est tout le mérite d'ailleurs de Charles Millon, d'avoir sauvé ce qui pouvait l'être.

Il n'y a pas de modèle unique de développement. Sur un tel sujet, les bonnes idées surabondent, mais il y manque souvent un mode d'emploi ! L'heure doit être à la recherche de plus de souplesse, de plus d'efficacité et de plus d'imagination, en laissant une place importante à l'expérimentation, à l'innovation et à la diversité.

En lançant la décentralisation, votre prédécesseur, monsieur le ministre, voyait naître de nouvelles formes de citoyenneté. Je souhaite, plus modestement, que ce projet de loi se bonifie au fil de nos réflexions et de nos travaux.

Je le voterai donc et toute disposition qui renforcerait les mécanismes et les moyens financiers du fonds de gestion de l'espace rural, qui concrétiserait la possibilité donnée au préfet de suspendre la fermeture de services publics essentiels comme l'école ou la poste, ou encore qui proposerait des mesures spécifiques de défiscalisation.

M. Patrick Ollier, rapporteur. Très bien !

M. Daniel Mandon. Nous devons enrayer le gâchis et la sclérose d'un mal français nourri de centralisme et de goût immodéré des structures bureaucratiques et hiérarchisées.

M. Charles Millon, président de la commission spéciale, et M. Patrick Ollier, rapporteur. Très bien !

M. Daniel Mandon. Mais souvenons-nous aussi « qu'il n'y a pas d'ordre humain ou politique qui ne s'enracine dans une éthique » ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme le président. La parole est à M. Jacques Blanc.

M. Jacques Blanc. Le souffle qui est né et parti de Lozère, le 12 juillet dernier, à l'occasion du CIAT inspire aujourd'hui un débat de fond et apporte, je crois, un début de réponse aux questions angoissées que se posent d'aucuns, dans l'espace rural ou en ville.

Monsieur le ministre, permettez-moi d'abord de vous remercier, de vous féliciter parce que, aujourd'hui, nous sommes invités à discuter de cette importante question.

On oublie parfois que, il y a un an encore, l'aménagement du territoire ne préoccupait que quelques rares élus - j'en étais -, imprégnés de leurs responsabilités locales et soucieux de faire passer un message au niveau national et au niveau européen. Ils n'étaient guère écoutés, alors. C'est vrai que notre pays, la France, avait oublié que son espace est une chance, et beaucoup s'étaient laissés entraîner par ce mouvement qui porte naturellement vers l'hyperconcentration urbaine, incapable de créer des solidarités, de répondre aux vraies attentes des uns et des autres ; parallèlement, on laissait une partie de notre territoire se transformer en désert.

M. André Gérin. C'est votre politique !

M. Jacques Blanc. Oui, l'espace est une chance, pour la France, pour l'Europe, et voici que notre exigence, exprimée au cours des discussions ouvertes à Mende, débouche sur un débat.

M. Augustin Bonrepaux. Un débat pour rien !

M. Jacques Blanc. Que dis-je ? sur un débat ; il débouche en réalité sur un projet destiné à jeter les bases législatives d'une approche nouvelle de l'aménagement du territoire.

Ce souffle de Mende, ce souffle venu de Lozère, apparaît dans des mesures dont on ne parle pas et qui, pourtant, traduisent une révolution culturelle. Dire que, désormais, on va instituer une taxe due par les concessionnaires d'autoroute pour financer des routes secondaires, que, désormais, on fera jouer la solidarité des transports aériens pour pouvoir désenclaver tel ou tel territoire ; que, désormais, l'Etat mettra en œuvre une solidarité plus vraie, voilà des engagements qui ne semblaient pas aller de soi, il y a un an.

Mme Mugette Jacquaint. Quelle image idyllique !

M. Jacques Blanc. Permettez-moi de souligner le côté positif de cet aspect des textes, même si je souhaite, bien sûr, qu'on aille plus loin. Je prendrai un exemple. Pour la première fois est reconnu entre les territoires un droit à la différence en matière fiscale en ce qui concerne les mutations. Allons plus loin, car si nous voulons véritablement que des entreprises s'installent dans telle région, aidons cette dernière à surmonter ses handicaps. La collectivité nationale, d'ailleurs, a toujours concentré géographiquement ses interventions. Il n'est que justice de poursuivre dans cette voie en favorisant telle ou telle implantation. A cet effet, je propose que l'on étudie le droit à la différence sociale non pas en baissant les salaires, mais en modulant les charges salariales des entreprises et en modulant à titre expérimental l'application de tel ou tel mécanisme. Par exemple, il est des territoires où le tourisme est un facteur important de développement d'emplois saisonniers. Permettons leur transformation en emplois annuels en faisant intervenir les ASSEDIC selon des modalités nouvelles.

M. Jean-Jacques Descamps. Très bien !

M. Jacques Blanc. Oui, je souhaite qu'on puisse expérimenter ce droit à la différence fiscale, sociale.

C'est déjà une révolution que d'oser dire que, demain, l'enseignement universitaire pourra se développer en dehors des grandes villes. Mais, bien entendu, monsieur

le ministre, j'attends que ces déclarations se traduisent dans les faits, et que - allez, je vais le dire ! - en Lozère, soient créées, par exemple à Saint-Chély-d'Apcher, une ou plusieurs antennes des universités de Perpignan ou de Montpellier !

Le plus important, pour l'aménagement du territoire, c'est la diffusion de la matière grise, l'irrigation de l'espace par ce que nous appelons des réseaux de recherche et de formation, à la constitution desquels, d'ailleurs, les régions participent activement.

Mais ce souffle venu de Lozère doit être assez puissant pour balayer les faux débats, et Dieu sait s'il y en a eu ! Je pense à ces cartes de super-régions qui avaient été diffusées, à titre d'essai, peut-être, pour tenter d'extirper définitivement l'idée qu'il fallait revoir le découpage des régions dans leurs limites actuelles.

M. Patrick Ollier, rapporteur. Cela a produit des résultats !...

M. Jacques Blanc. Toujours est-il que ces super-régions, nous n'en voulons point ! Les superstructures administratives, il y en a assez ! Que vous délocalisiez des structures ministérielles, oui, mais laissez-nous les directions régionales ! N'allons pas créer de super-préfets régionaux ! Faisons confiance aux ententes entre les régions pour s'accorder - c'est désormais dans le texte - et concevoir ensemble de grands équipements.

Je salue ici le président de la commission spéciale qui est aussi président de la région Rhône-Alpes. Quel besoin de textes avons-nous pour défendre ensemble le TGV Lyon-Barcelone. Nous comprenons bien la nécessité d'accord entre régions, de dialogue avec l'Etat pour réaliser de telles infrastructures ! Donc, plus de faux débat de ce type ! Rien n'est plus dangereux que de commencer à mettre en cause des structures existantes sauf, bien entendu, si l'on veut les tuer ou éviter le débat sur la répartition de leurs compétences !

Autre faux débat, celui engendré par la crainte chez certains d'un retour massif de l'Etat. Nous ne sommes pas contre l'Etat, mais nous entendons garder le cap d'une vraie décentralisation, d'une vraie régionalisation, et, quand on regarde ce qui se passe en Europe, nous ne pouvons rester indifférents. En tout cas, il faut « tordre le cou » à ce procès que l'on vous fait de vouloir renforcer le pouvoir étatique, et vous offrir la possibilité de réussir dans ce domaine.

Dans cet ordre d'idées, pourquoi ne pas poser clairement le principe de la régionalisation de tout le secteur de la formation ? Il y a déjà eu des avancées. Il faut aller au bout. Plus généralement, il faut affirmer le rôle premier, la responsabilité de la région pour l'aménagement du territoire, pour le développement économique, il faut définir son « bloc de compétences » - ce qui n'exclut pas les financements croisés - ainsi que son statut de partenaire de l'Etat et des instances communautaires. Finissons-en avec les hypocrisies ou les frilosités ! Que tous les programmes communautaires de l'objectif 2, de l'objectif 5b, que les programmes d'initiative communautaire soient préparés sur un pied d'égalité entre les régions, l'Etat et les instances communautaires ; que les comités de suivi soient coprésidés par les préfets de région et par les présidents de région. Voilà des signes qui révéleraient le choix qui aura été fait.

Enfin, je suggère la suppression de services extérieurs dans des domaines où l'Etat ne peut jouer pleinement son rôle et, par conséquent, s'égare dans des fonctions qui ne devraient pas être les siennes. Dans cette perspective, pourquoi ne pas supprimer les services extérieurs du tourisme et les transférer aux régions, le ministère conser-

vant, bien sûr, un rôle d'impulsion au niveau national pour des actions de promotion et de conseils ? Que l'Etat garde le contrôle de la réglementation, bien entendu, mais sortons de ces situations fausses !

Il pourrait en être de même en ce qui concerne la jeunesse et les sports, la culture, l'environnement. L'Etat ne se désengagerait pas, il ferait mieux ce qui est de sa responsabilité, il cadrerait les objectifs, lancerait des politiques, ferait respecter les réglementations, et il appartiendrait à la région, qui devrait, naturellement, respecter le principe de subsidiarité, d'établir des liaisons avec les départements et les communes pour conduire des actions ressortissant à sa compétence.

En troisième lieu, il convient d'apaiser les relations entre les différents niveaux de collectivités - régionales, départementales ou communales. A cet effet, une réforme fiscale semble indispensable. Que, comme c'est le cas à l'heure actuelle, trois instances territoriales prélèvent sur les mêmes « quatre vieilles », et personne n'y comprend plus rien ! Peut-être une taxe sur l'énergie, fixée par la région, permettrait-elle de sortir de cette situation qui n'est bonne pour personne. Bref, il faut une clarification sur le plan financier.

Une clarification du « bloc de compétences » est tout aussi nécessaire. Le département a un rôle à jouer. Je ne demande pas sa disparition, tant s'en faut, ...

M. Daniel Mandon. Heureusement !

M. Jacques Blanc. ... mais je crois qu'il faut concentrer ses efforts sur des solidarités sociales, le logement, l'aménagement de l'espace rural. Dans ces domaines, il peut jouer un rôle moteur sans éliminer de quelque manière que ce soit le rôle de la région dans l'aménagement du territoire, ou celui des communes qui est essentiel dans la vie quotidienne, dans la solidarité de proximité et que personne ne songe à remettre en cause.

M. Daniel Mandon. Très bien !

M. Jacques Blanc. M. le ministre d'Etat a parlé d'un cahier des charges ; c'est sur ce point que je vais conclure. Le projet dont nous discutons n'est, c'est vrai, qu'un texte d'orientation. Il a cependant un contenu concret qui doit ouvrir la voie à des amendements. Au demeurant, monsieur le rapporteur, monsieur le président de la commission spéciale, vous avez fait un remarquable travail...

M. Patrick Ollier, rapporteur. Merci !

M. Jacques Blanc. ... qui nous permettra d'aller plus loin - pas aussi loin, peut-être, que d'aucuns l'auraient souhaité - ...

M. Patrick Ollier, rapporteur. Nous avons avancé !

M. Jean-Pierre Brard. Pas très loin !

M. Jacques Blanc. ... et de déboucher sur de nouveaux textes.

M. Patrick Ollier, rapporteur. C'est une première étape !

M. Jacques Blanc. Il est évident qu'on ne peut pas réaliser la grande ambition qui est la nôtre en matière d'aménagement du territoire par un seul texte. C'est donc un grand chantier législatif que vous venons d'ouvrir. Par des amendements et toute une série de textes à venir nous concrétiserons d'une manière très précise nos ambitions.

M. Patrick Ollier, rapporteur, et M. Charles Millon président de la commission spéciale. Très bien !

M. Jacques Blanc. Cela, nous le ferons ensemble, car nous avons enfin mesuré l'exigence d'avoir en France une volonté politique nationale intégrée dans une démarche européenne.

Mme le président. Mon cher collègue, concluez, je vous prie !

M. Jacques Blanc. Il n'y a pas d'aménagement du territoire hors du concept européen. J'ai le sentiment qu'aujourd'hui une nouvelle espérance est née sur l'ensemble du territoire de notre pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Charles Millon, président de la commission spéciale. C'était du grand Blanc !

M. Louis Pierna. Démagogie !

Mme le président. La discussion générale est close.

La parole est à M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales.

Daniel Hoeffel, ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales. Madame le président, mesdames, messieurs les députés, j'ai suivi avec beaucoup d'attention l'ensemble de la discussion qui a débuté hier et au cours de laquelle près de 90 orateurs sont intervenus. Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire a eu l'occasion de vous exposer à deux reprises la vision du Gouvernement sur la nouvelle politique d'aménagement du territoire. Je voudrais à présent apporter quelques éléments complémentaires et présenter quelques orientations afin de préciser la position du Gouvernement sur le projet de loi qui vous est soumis.

Vous me permettrez tout d'abord de rendre hommage à votre commission spéciale qui s'est trouvée placée dans la difficile situation d'avoir à tracer une voie claire dans un domaine extrêmement complexe. Je tiens à remercier le président Charles Millon qui, avec une grande hauteur de vue, nous a présenté hier matin sa vision de l'aménagement du territoire et les orientations que son expérience lui a permis de définir. Je n'ai pas senti dans ses propos d'éléments fondamentalement différents de ceux qui nous ont guidés dans notre volonté de tracer la voie d'une nouvelle politique d'aménagement du territoire.

M. Louis Pierna. Apparemment, vous ne l'avez pas entendu, monsieur le ministre !

M. Augustin Bonrepaux. M. Millon a été mal compris !

M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales. Je tiens à remercier le rapporteur, Patrick Ollier qui, avec compétence, précision et volonté, est parvenu à dégager, à partir de débats complexes, une position claire de la commission. Qu'ils reçoivent ici, l'un et l'autre, l'expression de notre reconnaissance.

M. Jean-Pierre Brard. Ils auront une médaille ... en chocolat ! (*Sourires.*)

M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales. Je voudrais également remercier tous ceux ...

M. Jean-Jacques Descamps. Même M. Brard !

M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales. ... sans exception aucune, tous ceux qui sont intervenus depuis hier dans ce débat afin d'apporter, toujours avec conviction et souvent avec passion, leurs observations, leurs propositions et leurs critiques souvent constructives. Les uns et les autres doivent contribuer à faire en sorte que ce texte sorte enrichi et amélioré après son examen par l'Assemblée nationale. Ainsi que M. Charles Pasqua l'a rappelé, le Gouverne-

ment à la volonté, après le vaste débat qui l'a conduit dans toutes les régions de France et lui a permis de recueillir d'innombrables suggestions, de poursuivre dans le même esprit le dialogue avec l'Assemblée nationale.

Après ces propos liminaires, je tiens à revenir sur les quelques thèmes qui ont été très souvent repris au cours de la discussion générale. Une certaine impatience s'est ainsi manifestée face à des délais jugés trop longs pour parvenir à la concrétisation de telle ou telle disposition du projet. Une certaine déception a percé aussi devant le sentiment d'un décalage entre les espérances suscitées par le grand débat national et les propositions qui sont faites. Mais, compte tenu de la complexité des problèmes, comment aurait-il pu en être autrement ? Cela étant, et j'y reviendrai, ce projet de loi ne se borne pas à prévoir des orientations à terme, il comporte aussi de nombreuses propositions concrètes susceptibles de se traduire immédiatement dans les faits.

M. Patrick Ollier, rapporteur. C'est vrai !

M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales. Je voudrais que cet élément constructif et positif de notre projet de loi soit objectivement reconnu car il témoigne de notre volonté incontestable d'aller de l'avant.

Ce texte ne saurait par ailleurs être déconnecté de la situation de l'emploi, qui est notre préoccupation première à tous. À cet égard, les choses doivent être claires : il vise, grâce à un développement économique équilibré, à une solidarité sociale plus affirmée et à une réduction des inégalités les plus flagrantes, à donner à toutes les régions et à toutes les zones géographiques le maximum d'égalité dans les chances.

C'est à partir de là qu'il convient d'aborder la première question qui a souvent été posée dans vos interventions, celle du rôle respectif de l'Etat et des collectivités locales.

C'est le président de la commission spéciale qui hier matin a déclaré : « La seule loi économique conduit spontanément au déséquilibre. » Tant pendant notre tour de France des régions que tout au long de la discussion générale, nombreux sont ceux qui ont exprimé le souhait que l'Etat intervienne d'une manière plus forte en qualité d'arbitre et de réducteur des inégalités sans que cela, et j'y insiste, ne puisse en aucun cas être interprété comme une volonté quelconque de réduire le rôle, la mission, les moyens et les compétences des trois niveaux de collectivités territoriales.

Précisément, l'intervention de l'Etat pour réduire les inégalités et parvenir à un meilleur équilibre se traduit dans nos propositions, notamment par une déconcentration plus forte. Celle-ci doit tendre à rapprocher dans la seule sphère des administrations de l'Etat les centres de décision des administrations centrales vers le niveau régional et le niveau départemental. Les présidents de conseils régionaux et généraux auront donc un interlocuteur représentant pleinement l'Etat sur leur territoire, ce qui devrait faciliter l'indispensable dialogue.

L'intervention de l'Etat se traduit aussi par des mesures financières : fonds de péréquation, fonds de gestion de l'espace rural, fonds pour les différents modes de transport, fonds d'aménagement du territoire, fonds d'aide à la création d'entreprises.

L'intervention de l'Etat se traduit encore par des mesures dérogatoires sur le plan fiscal pour donner aux régions les plus défavorisées une chance supplémentaire de voir s'y créer des activités économiques et donc des emplois. Toutefois, nous devons prendre garde à ce que la délimitation des zones qui bénéficieront de ces mesures

fiscales dérogatoires n'engendre pas de nouvelles discriminations. Certains d'entre vous ont du reste insisté sur ce point dans leur intervention.

Cela étant, les choses doivent être bien claires : il ne saurait être question, et le Premier ministre et le ministre d'Etat l'ont rappelé hier matin, de porter atteinte en quoi que ce soit à la décentralisation. Il n'y a pas de politique d'aménagement du territoire sans une intervention claire de l'Etat en qualité d'arbitre et une action forte de la part des trois niveaux des collectivités territoriales. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Il n'a jamais été et il ne saurait être question dans notre esprit de porter atteinte aux acquis de la décentralisation ou de les réduire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*) Du reste, personne, je crois, ne saurait très sérieusement douter de notre volonté à cet égard. Nous sommes, en effet, suffisamment nombreux les uns et les autres à avoir quelques responsabilités au plan local pour que cette position soit considérée comme l'expression d'une conviction forte.

Collectivités locales et Etat doivent agir en partenaires. D'ailleurs, pour tout ce qui touche de près ou de loin à l'aménagement ou au développement du territoire - contrats de plan Etat-régions, entre autres - le partenariat ne tend-il pas à devenir de plus en plus la règle ? En réponse à certaines craintes, je dirai que le partenariat, surtout au plan des politiques de développement local, ne doit pas associer seulement l'Etat et les collectivités locales. Il doit aussi associer les compagnies consulaires, le monde associatif et les organisations socio-professionnelles qui, étant sur le terrain, peuvent très souvent apporter cette complémentarité indispensable à l'élaboration d'une politique réaliste.

S'agissant toujours des collectivités locales, notre projet vise à faciliter la coopération entre collectivités d'un même niveau à différents titres. La coopération intercommunale est, en effet, le vecteur indispensable de toute politique de développement local.

M. Patrick Ollier, rapporteur. Très bien !

M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales. Certes, elle doit rester fondée sur le volontariat...

M. Arnaud Cazin d'Honincthun. Très bien !

M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales. ... mais le Gouvernement a la volonté - il s'est d'ailleurs déjà employé à le faire sérieusement par le biais de la réforme de la DGF - d'amplifier le mouvement et donc de stimuler la coopération intercommunale.

M. Jean-Pierre Brard. Parlons-en de la DGF ! On ne s'en relèvera pas !

M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales. La coopération interrégionale sous forme d'entente librement consentie - et non dans le cadre d'hypothétiques grandes régions dont on a pu voir la trace dans tel ou tel document qui n'avait rien d'officiel - peut être nécessaire pour la réalisation en commun de tel grand équipement ou de telle grande voie de communication. Le représentant de la Franche-Comté l'a du reste souligné. Il est donc nécessaire que ces ententes puissent se faire en toute liberté.

Quant à la coopération transfrontalière, elle est indispensable. Elle se trouve pour la première fois affirmée officiellement dans un texte. A ceux qui prétendent que ce projet fait abstraction de la donnée européenne, ...

M. Rémy Auchedé. Ah non !

M. Louis Pierna. C'est Maastricht !

M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales. ... je répondrai que, par la coopération transfrontalière, c'est bien l'ouverture sur l'espace européen qui est prévue. Je rappelle, monsieur Pierna, que la coopération transfrontalière existait antérieurement au traité en question. Elle résulte tout simplement des données inscrites dans la nature et la géographie ou les espaces frontaliers de notre pays.

Venons-en à la clarification des compétences. Je n'ai guère entendu d'orateurs qui n'aient évoqué avec force leur nécessaire clarification. Lors des lois de décentralisation, nous étions partis du principe qu'il fallait des blocs de compétences clairement délimités par niveau de collectivités. La réalité a fait que ces blocs n'ont pu être transférés tels quels dans la pratique. En fait, très souvent, ce sont l'enchevêtrement des compétences et les financements croisés qui constituent la règle. Très probablement, on ne pourra les supprimer du jour au lendemain, si on veut éviter de s'exposer à quelques surprises désagréables sur le plan des financements par les différents niveaux de collectivités. Pour autant, nous devons aller vers une clarification des compétences. Le Gouvernement en a la volonté. Elle se fera étape par étape. Déjà la formation professionnelle des jeunes a été transférée aux régions. Sur le plan de l'environnement, des textes vont préciser les compétences à transférer et le niveau auxquels cela doit se faire.

Des travaux sont en cours, en liaison avec l'association des présidents de conseils généraux, pour essayer de délimiter plus clairement les compétences dans le domaine social, mais il faut, parallèlement étudier une clarification des financements.

M. Patrick Ollier, rapporteur. Très bien !

M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales. En effet, si l'on transférait demain des compétences nouvelles de l'Etat vers tel ou tel niveau de collectivité, sans transférer en même temps un montant équitable de moyens financiers, nous nous exposerions à des déconvenues semblables à celles que nous avons connues au cours des dernières années.

A cet égard, il a été décidé, ce matin même, par le Premier ministre, à la suite de la présentation du rapport Delafosse, qu'un observatoire des finances locales serait créé et que la commission Delafosse poursuivrait ses travaux afin de clarifier les relations financières entre l'Etat et les collectivités locales.

En ce qui concerne la réforme des finances locales, l'impatience était manifeste chez la plupart d'entre vous de voir enfin ce serpent de mer se transformer en mesures concrètes. Il s'agit d'une question ô combien délicate, car s'il était facile de réformer les finances locales, on n'aurait probablement pas attendu ce débat pour le proposer.

D'ores et déjà, la réforme de la dotation globale de fonctionnement, qui représente des moyens importants, a permis que l'on se rapproche de l'équité alors que la situation était figée jusqu'à l'année dernière. La présentation, au mois d'avril prochain, du rapport sur la première année de mise en œuvre de cette réforme permettra d'envisager de nouvelles ouvertures, de nouvelles améliorations, de nouvelles clarifications.

Pour ce qui est de la taxe professionnelle, nul ne devrait être étonné que nous nous accordions un délai d'un an avant de formuler des propositions...

M. Rémy Auchedé. Parce qu'il y a l'élection présidentielle !

M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales. ... sur la base des pistes ouvertes par ce projet de loi. Gardons-nous de toute mesure intempestive ! Nous avons suffisamment connu de déconvenues en passant de la patente à la taxe professionnelle il y a quinze ans !

M. Jean-Pierre Brard. Sous Giscard !

M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales. Mieux vaud consacrer un ou deux ans de plus à la réflexion et à la simulation, plutôt que d'aboutir à des résultats hasardeux.

M. Julien Dray. Surtout si entre-temps il y a des élections !

M. Patrick Ollier, rapporteur. Très bien ! Pas d'imprudences !

M. Julien Dray. Avec Balladur, on ne craint rien !

M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales. Sur la péréquation aussi j'ai entendu des positions divergentes au cours de ce débat.

Pour les uns, nous n'allons pas assez loin...

M. Augustin Bonrepaux. C'est certain !

M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales. Heureux ceux qui peuvent avoir des certitudes définitives !

M. Augustin Bonrepaux. Nous regardons les chiffres !

M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales. Pour d'autres, la péréquation serait un moyen d'affaiblir certains pôles forts dans notre pays.

M. Daniel Mandon. Tout à fait !

M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales. Ces divergences d'appréciation montrent bien que, dans ce débat difficile, il faut avancer méthodiquement, en réunissant tous les éléments.

Le Gouvernement a la volonté de réaliser la péréquation, car, je l'ai rappelé en guise d'introduction, sa mission première, sur ce plan, est de réduire les inégalités. Cependant - la formule a été souvent évoquée -, ce n'est jamais en affaiblissant les points du territoire les plus forts que l'on renforcera automatiquement les zones les plus faibles. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Roland Nungesser. Il faut le dire !

M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales. Ce constat n'entame en rien notre volonté d'assurer la péréquation, qui s'exprime par la création d'un fonds national de péréquation, alimenté à la fois par la dotation de compensation de la taxe professionnelle et par la dotation globale d'équipement, première part.

Un autre thème qui paraît fondamental dans la politique d'aménagement du territoire est celui des transports et des voies de communication. L'obligation de désenclaver le besoin d'être relié aux grandes zones de développement de l'Europe, la nécessité d'améliorer les liaisons entre zones urbaines et zones rurales expliquent pourquoi toutes les régions de France demandent un effort accru en faveur des voies de communication.

Il est cependant manifeste que nous ne pourrions pas répondre à cette demande par les seuls moyens budgétaires traditionnels. C'est pourquoi le projet de loi comporte la création d'un fonds d'investissement à destination des transports aériens, un autre pour les transports terrestres, un troisième pour les transports fluviaux.

M. Roland Nungesser. Très bien !

M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales. Nous devons veiller à ce que chacun de ces modes de transport bénéficie de la juste part qui doit lui revenir.

Certains d'entre vous se sont inquiétés des problèmes que pourrait rencontrer à cette occasion la Compagnie nationale du Rhône, son avenir, ses missions et les rapports qu'elle entretient avec EDF en leur indiquant que le Gouvernement a demandé un rapport à Mme Hélène Blanc, préfet. Dès qu'il en aura eu connaissance, ce qui ne saurait tarder, le Gouvernement vous soumettra rapidement les dispositions législatives propres à dissiper toute équivoque.

M. Patrick Ollier, rapporteur. Très bien !

M. Roland Nungesser. C'est une bonne chose !

M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales. Dans l'immédiat, les textes en vigueur donnent toutes garanties à la CNR que le coût de la taxe sur l'hydroélectricité ne pèsera pas sur elle, mais sera répercuté sur les prix de vente de l'électricité qu'elle produit. Il n'y aura donc pas, à propos de la CNR, un quelconque retard dans l'application des mesures que nous proposons.

De nombreux intervenants ont évoqué l'avenir de l'espace qui leur est le plus proche ou avec lequel ils ont des affinités particulières.

Contrairement à ce que j'ai entendu plusieurs fois, la ville n'est pas la grande oubliée de la politique du Gouvernement.

M. Julien Dray. Elle n'est pas citée une fois dans les vingt-neuf articles !

M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales. En effet, la fiscalité dérogatoire que nous prévoyons profitera pour une part importante aux villes à problèmes et aux banlieues difficiles.

M. Patrick Ollier, rapporteur. Bien sûr !

M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales. Nul ne saurait prétendre, pas plus pour la fiscalité dérogatoire, que pour la réforme de la DGF d'ailleurs, que la ville serait la grande oubliée.

L'armature urbaine du pays est un élément porteur fondamental. C'est bien pourquoi nous avons consacré plus de 9 milliards de francs aux contrats de villes, qui seront signés dans leur quasi-totalité d'ici à la fin du mois.

M. Jean-Pierre Brard. Il n'y a pas un sou !

M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales. Les politiques de l'habitat, de prévention, de sécurité qui en découlent seront ainsi concrétisées sur le terrain.

M. Jean-Pierre Brard. C'est incroyable !

M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales. D'aucuns ont cru devoir souligner que les défenseurs du monde rural exprimaient une certaine nostalgie de la ruralité. Tel n'est pas le sentiment que j'ai perçu dans leurs interventions.

M. François Sauvadet. Exactement !

M. Patrick Ollier, rapporteur. Vous avez raison !

M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales. Il est évident que la politique de la ville doit être accompagnée par une politique des espaces ruraux qui ne soit pas rétrograde. Le Gouvernement en donne l'exemple depuis l'année dernière en maintenant le moratoire décidé pour les services publics en milieu rural, avec le souci de ne pas y mettre fin pour renouer purement et simplement avec les erreurs anciennes.

Les mesures prises en faveur du désenclavement, la création du fonds d'aide à la création d'entreprises, la volonté de développer le télétravail, le désir de préserver une juste part à l'activité agricole sans laquelle il ne saurait y avoir d'espace rural équilibré, la mise en œuvre d'une fiscalité dérogatoire, sont autant d'initiatives qui témoignent, dans le projet de loi, de notre sollicitude.

Toute politique dont l'objectif est le développement équilibré de notre territoire doit comporter des dispositions en faveur du monde rural. Pour autant il ne s'agit pas d'une vision nostalgique. La politique de la ville et les actions en faveur du monde rural doivent être menées de pair, sans oublier les villes moyennes et petites, car elles sont souvent, dans les pays et les bassins de vie des pôles d'équilibre et de rayonnement qui contribuent à compléter l'armature de notre pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean-Pierre Brard. Vous voyez des vessies et vous les prenez pour des lanternes !

M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales. Telle est la vision que nous avons du développement équilibré de notre territoire.

Nous n'oublions pas non plus le littoral, les ports, la montagne, les bassins miniers, les zones frontalières, le Massif central, les zones touristiques. Ce sont autant d'éléments que nous aurons à intégrer dans le schéma national que nous ne voulons pas élaborer à la hâte mais qui doit sortir d'une concertation forte. Dans un an, il sera le reflet, non pas d'une décision précipitée, mais d'une concertation approfondie ; il prendra donc en considération le caractère spécifique et la personnalité de toutes ces zones.

M. Charles Millon, président de la commission spéciale. Très bien !

M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales. Je terminerai en soulignant, au cas où vous n'en seriez pas encore convaincus, que le projet de loi prévoit toute une série de mesures concrètes et normatives et, au-delà, nombre de propositions et d'orientations précises. Si certaines questions ne recevront réponse que dans un an, n'oublions pas qu'il s'agit de sujets sur lesquels on réfléchit depuis des décennies sans résultat.

M. François Sauvadet. Très bien !

M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales. Toutefois M. le ministre d'Etat a eu raison de souligner hier que notre action doit être accompagnée par une transformation des états d'esprit. En effet, les meilleures lois du monde, les dispositions les plus élaborées ne servent à rien si leur application n'est pas accompagnée d'une adaptation des mentalités, d'une remise en cause de certaines habitudes et traditions.

C'est dans cet esprit que vous devez considérer ce projet de loi comme une première étape, expression d'une volonté forte incontestable ; c'est aussi dans cet esprit que le Gouvernement pense pouvoir compter sur la confiance de l'Assemblée nationale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Motion de renvoi en commission

Mme le président. J'ai reçu de M. Martin Malvy et des membres du groupe socialiste une motion de renvoi en commission, déposée en application de l'article 91, alinéa 6, du règlement.

La parole est à M. Augustin Bonrepaux.

M. Augustin Bonrepaux. En vous écoutant, monsieur le ministre, je me trouvais le plus souvent, la question de la réforme de la DGF mise à part, en accord avec les intentions que vous exprimiez avec éloquence et, je pense sincérité. Le problème est que le texte qui nous est présenté ne comporte rien de ce que vous dites ! Alors qu'il a fallu quinze mois pour élaborer cet embryon de texte, on nous demande de nous prononcer dans l'urgence, mais il faudra au moins vingt ans pour concrétiser vos propos.

M. François Sauvadet. Eh bien oui ! C'est l'horizon 2015 !

M. Augustin Bonrepaux. D'ici là, la « France éclatée » que vous affirmez refuser risque bel et bien d'être devenue réalité.

Ainsi, ce renvoi en commission, que je présente au nom du groupe socialiste, pourrait certainement être défendu par nombre d'entre vous ici, à commencer d'ailleurs par le président de la commission spéciale, tellement j'ai entendu de critiques à l'encontre du texte depuis hier. Il pourrait même être défendu par M. Pasqua qui a reproché à la commission spéciale de ne pas avoir été capable de proposer un projet de réforme de la taxe professionnelle, que lui-même n'a d'ailleurs pas élaboré en quinze mois !

Il est vrai que ce débat aura duré plus d'un an, durant lequel M. Balladur et M. Pasqua se sont promenés dans toutes les régions en semant beaucoup d'illusions. De multiples propositions leur ont été remises.

Des Livres blancs de grande qualité vous ont été adressés. Qu'en reste-t-il aujourd'hui ?

Que reste-t-il du « rapport d'étape » ?

Que reste-t-il du rapport que vous a adressé l'Association nationale des élus de la montagne qui a eu, elle, le courage de proposer une répartition des compétences, une affectation du produit de la fiscalité de chaque collectivité, une réforme de la taxe professionnelle, un fonds de péréquation destiné à réduire les disparités ?

M. Patrick Ollier, rapporteur. Travail très sérieux !

M. Augustin Bonrepaux. Que reste-t-il de tout cela ? Nous avons bien le sentiment d'avoir travaillé pour rien...

M. Patrick Ollier, rapporteur. Vous êtes sévère !

M. Augustin Bonrepaux. ... et même d'avoir été un peu trompés.

Ce texte complètement vide témoigne davantage d'un souci d'électoratisme que de préoccupations en matière de développement du territoire.

On dit que notre commission a beaucoup travaillé. Mais elle n'aura eu que neuf jours pour examiner ce texte, pour tenter de l'amender, en siégeant jusqu'à deux

ou trois heures du matin. Malgré tous ces efforts, on ne peut pas dire, monsieur le rapporteur, que ce texte ait été tellement enrichi. C'est pourquoi le Parlement ne peut pas l'adopter en l'état sans se discréditer.

M. Patrick Ollier, rapporteur. Mille amendements ! Cent acceptés !

M. Augustin Bonrepaux. Sur mille amendements, beaucoup, dont les nôtres, n'ont pas été adoptés !

M. François Sauvadet. Il faut qu'ils soient bons pour l'être !

M. Augustin Bonrepaux. L'Assemblée ne peut pas légiférer en s'en remettant, sans fixer d'orientation, à des rapports sur des sujets aussi importants que la répartition des compétences, la fiscalité locale, la péréquation.

A quoi sert le Parlement s'il n'est pas capable de fixer des orientations en matière de fiscalité ? Les élus du peuple sont-ils oui ou non décidés à assumer le rôle qu'on leur a confié ?

Lisez ce texte, mes chers collègues « Un rapport présentant... » Un rapport élaboré par qui ? On dénonce partout la technocratie, et ce sont des technocrates qui, dans un an, deux ans ou trois ans proposeront une réforme de la taxe professionnelle. Ce n'est pas sérieux ! Vous discréditez le Parlement, si nous en restions à ce stade. C'est pourquoi il me semble que des modifications importantes sont nécessaires...

M. Daniel Pennec. Lesquelles ?

M. Augustin Bonrepaux. ... et que ce texte doit être renvoyé en commission.

On ne peut pas se contenter d'annoncer un certain nombre de mesures - c'est vrai, quelques-unes nouvelles - pour les zones défavorisées de notre pays. Encore faut-il savoir où se situent ces zones. Vous n'allez pas me dire que ce sont toutes celles qui sont en noir sur la carte, sinon nous sommes l'un des pays les plus déshérités du monde ! Nous connaissions tous ces territoires d'exception : zones industrielles en déclin, banlieues surpeuplées, zones rurales défavorisées. Si le Parlement refuse de les délimiter, s'il laisse ce soin à d'autres, il ne remplit pas son rôle.

En outre, on ne peut pas dire qu'on engage une véritable politique d'aménagement du territoire si on ne connaît pas les moyens supplémentaires qui y seront consacrés. Or nous attendons toujours ; leur niveau n'a pas encore été chiffré !

M. Louis Pierna. Il n'y a rien dans ce texte !

M. Augustin Bonrepaux. Il y est question d'un fonds de gestion de l'espace. On n'en connaît pas encore le montant. J'espère qu'avant mercredi prochain, fin de ce débat, nous saurons combien lui sera affecté. Car enfin, une chose est de le répartir sur les trois quarts du territoire, autre chose est de le partager entre les zones vraiment défavorisées sur lesquelles il pourrait avoir quelque effet.

Pour la délimitation des zones, y aura-t-il réellement une volonté politique ? Pour le moment, elle n'y est pas. La commission aura-t-elle le courage de se prononcer, alors qu'elle a rejeté mes amendements ? C'est à cela que nous jugerons le travail effectué et c'est pour cela que je pense indispensable le renvoi en commission.

Le schéma ! On nous dit aujourd'hui que nous allons le discuter pendant un an. Moi je dis : mais qu'avons nous fait depuis un an ?

M. Patrick Ollier, rapporteur. Et pendant dix ans ?

M. Augustin Bonrepaux. On est allé dans toutes les régions consulter la population, les conseils généraux, les conseils régionaux et, maintenant, on nous propose un schéma !

Pour la première fois, on cite les zones de montagne. Ça fait bien d'en parler au moins une fois !

M. François Sauvadet. On peut compter sur notre rapporteur !

M. Patrick Ollier, rapporteur. Je ne suis pas le seul, monsieur Sauvadet, heureusement !

M. Augustin Bonrepaux. Voici ce qu'on lit dans le schéma en ce qui concerne le massif des Pyrénées : « Dans les Pyrénées, la politique d'aménagement privilégiera le développement des relations transfrontalières qui ne se limitent pas aux deux extrémités du massif, tout comme la réalisation d'infrastructures de piémont qui assurent l'unité du massif. »

Mais les liaisons qui figurent sur la carte jointe au schéma existent déjà ! Vous parliez, monsieur le ministre, de ce que n'avaient pas fait vos prédécesseurs ; vous pourriez parler aussi de ce qu'ils ont fait ! Par exemple, la liaison par le Puymorens, la liaison par le Somport ont été déterminées au schéma de 1989. D'ailleurs, celle par le Puymorens va ouvrir au mois d'octobre prochain ! Ainsi, selon le schéma, en 2015, deux grandes liaisons traverseront les Pyrénées, l'une par le Puymorens, l'autre par le Somport. Je vous réponds que celle du Puymorens est terminée ! Que va-t-on faire pendant les quinze années qui viennent ?

J'observe en outre que la liaison centrale, entre Saint-Gaudens et Lérída, chère à mon collègue M. Idiart, député de la Haute-Garonne, ne figure même pas sur la carte alors qu'elle existe ! Va-t-on la faire disparaître ?

Ce travail, qui a duré quinze mois, n'est pas très sérieux ! Et nous pouvons être inquiets à propos de celui que vous allez engager pendant un an, comme vous venez de nous l'annoncer.

S'agissant des services publics, on nous dit depuis un an qu'il n'y a plus de fermetures. Or que voyons-nous dans la réalité ? Des fermetures de bureaux de postes, d'écoles, de pharmacies, de boulangeries.

M. Jean-Jacques Descamps. Les boulangeries et les pharmacies ne sont pas des services publics !

M. François Sauvadet. Ce sont des services au public !

M. Augustin Bonrepaux. Les pharmacies et les boulangeries ne sont pas des services publics dans les zones écartées ? Eh bien, mon cher collègue, il faut revoir - et ce devrait être le travail de la commission - ce que l'on entend par « service », qu'il soit « public » ou « au public » !

Je vous présenterai un rapport, établi à la suite de réclamations, sur les fermetures de pharmacies qui ont été autorisées. La loi pourrait corriger cet état de fait ; or elle reste muette. De plus, il ne suffit pas de dire qu'il n'y aura plus de fermetures ; il faut dégager les moyens nécessaires. On ne peut pas répéter qu'on ne fermera pas les écoles rurales, par exemple, si on n'augmente pas le nombre de postes d'instituteur. Vous savez bien qu'un jour la situation des écoles dans les zones urbaines deviendra intenable et qu'il faudra bien répartir les effectifs et ce sont les zones rurales qui en feront les frais. Peut-être pense-t-on tenir jusque après les élections !

M. Daniel Pennec. Vous êtes coupables !

M. Augustin Bonrepaux. Mon cher collègue, vous devriez regarder le nombre de postes d'instituteur qui ont été créés en cinq ans. Si vous faisiez la même chose, on pourrait peut-être maintenir les services publics dans les zones rurales !

M. Daniel Pennec. Mensonge !

Mme le président. Laissez parler M. Bonrepaux, mes chers collègues !

M. Augustin Bonrepaux. Nous n'avons pas de leçons à recevoir de vous !

En ce qui concerne la fiscalité, il est tout de même décevant que ni le Gouvernement ni la commission ne puissent proposer un projet de réforme, voire un débat de projet de réforme. Par exemple, pourquoi, dans la taxe professionnelle, n'avoir pas pensé à remplacer la part des salaires par une part de valeur ajoutée ? C'était une disposition simple à mettre en œuvre. J'ai déposé une proposition de loi à ce sujet. Vous pouvez la reprendre. Vous aurez certainement plus de chance que moi de la faire adopter car on accepte mal mes amendements, non pas parce qu'ils ne sont pas bons, mais parce que je suis dans l'opposition !

M. Serge Charles. Il fallait les présenter quand vous étiez dans la majorité !

M. Augustin Bonrepaux. De même, aucune réflexion n'est engagée sur une modernisation des bases de fiscalité locale.

Il n'y a rien non plus sur la péréquation, ce qui est bien regrettable.

Monsieur le ministre, vous avez dit : « Heureux ceux qui ont des certitudes. » Moi, j'en ai une, inspirée d'ailleurs par d'excellents rapports effectués sous la direction d'un éminent conseiller de M. Pasqua, M. Voisard, qui préside aux destinées du GERI, le groupe d'études et de réflexion interrégional. Il a démontré combien étaient grandes les disparités en matière de ressources entre collectivités locales. Monsieur le ministre, notre pays ne pourra pas, sans risques, vivre indéfiniment avec de telles disparités.

La taxe professionnelle est certainement la ressource qui entraîne le plus de disparités parce qu'elle représente plus de la moitié des ressources des collectivités locales. Or il faut savoir qu'entre les départements l'écart par habitant est de un à cinq : un dans les départements les moins peuplés, la Creuse, l'Aveyron, le Gers, le Lot, l'Ariège, et cinq dans les départements les plus peuplés. Si on prend les ressources de taxe professionnelle, les écarts sont encore plus exorbitants. Des départements comme les Hauts-de-Seine ou le Rhône tirent à eux seuls autant de ressources de la taxe professionnelle que les vingt et un départements les plus défavorisés de France.

Ma certitude est qu'il y a une grande disparité de ressources. Malheureusement, dans ce domaine, votre projet ne propose rien, si ce n'est, une fois de plus, un rapport qui doit nous annoncer - on ne sait quand - comment on pourra réduire ces disparités.

Pourtant, le développement local repose d'abord sur la capacité des collectivités, des régions, des départements et des groupements de communes à le mettre en œuvre, d'autant que, dans certaines régions, il n'y a pratiquement plus d'initiative privée ; mon collègue de la Lozère, par exemple, en sait quelque chose. Ce sont les collectivités qui doivent porter le développement. Si on ne répartit pas davantage les ressources, ces disparités se maintiendront.

Voilà pourquoi il faut renvoyer ce texte en commission, d'autant que son président, qui ne partage pas mon point de vue sur la péréquation, a une proposition à faire, monsieur le ministre : instituer un impôt progressif sur le revenu net des collectivités locales. J'y souscris tout à fait ! Elle pourrait rassembler tous ceux qui sont pour la participation en fonction du revenu. Pourquoi la commission ne l'étudierait-elle pas ? Pourquoi, monsieur le ministre, n'avez-vous pas engagé des simulations depuis qu'elle vous a été présentée ? Nous pourrions ainsi arriver à une simplification des fonds de péréquation, en tout cas, à beaucoup plus d'équité sans ruiner, comme le craignent certains, les communes qui ont beaucoup plus de moyens que d'autres, mais en répartissant de façon équilibrée les ressources au sein de notre territoire. D'ailleurs, je ne vois pas trop la différence entre la proposition de M. Millon et la mienne, mais il faut que la commission l'étudie au plus tôt. Nous ne pouvons pas terminer ce débat sans avoir des conclusions concrètes sur ce point.

En ce qui le concerne, le groupe socialiste a présenté deux propositions : d'une part, affecter la taxe professionnelle plutôt aux groupements, pour que ceux qui en sont dépourvus en bénéficient, d'autre part, instituer une cotisation minimale en fonction de la valeur ajoutée. J'avais d'ailleurs déjà fait cette proposition au mois de novembre dernier lors de la réforme de la dotation globale de fonctionnement. Depuis neuf mois, l'affaire aurait pu être étudiée et aujourd'hui nous pourrions avoir satisfaction. Ce système permettrait aussi un meilleur rééquilibrage, sans d'ailleurs défavoriser qui que ce soit, sauf à faire payer un peu plus les entreprises qui n'acquittent pas suffisamment de taxe professionnelle par rapport à leur valeur ajoutée. Voilà une autre proposition concrète et on nous répond qu'on va faire de nouveaux rapports ! Vous comprendrez que nous ne puissions pas l'accepter !

Dernière question importante : monsieur le ministre, vous avez indiqué à plusieurs reprises que la coopération intercommunale et interrégionale était votre priorité. Nous partageons tout à fait ce point de vue. Nous l'avions même un peu anticipé puisque le précédent gouvernement avait lancé la coopération à fiscalité propre. On peut se féliciter du succès qu'elle connaît aujourd'hui puisque on compte, chaque année, 200 à 300 groupements supplémentaires. Mais, depuis un an et avec la progression prévue pour la DGF en 1995 indexée sur les prix, il n'y aura pas suffisamment de crédits pour assurer la péréquation prévue et pour accompagner la création de groupements à fiscalité propre.

Vous prétendez que la coopération est votre priorité. Mais le projet ne prévoit pas de moyens pour cela. Pourtant, le moins qu'on puisse en attendre ce sont des moyens pour la coopération, aussi bien pour son fonctionnement que pour la réalisation des projets.

Selon notre conception du développement local, il faut que les collectivités se rassemblent - très librement, certes - en groupements. Or les groupements les plus efficaces sont ceux à fiscalité propre. Mais il ne suffit pas de rassembler quinze ou vingt communes pauvres pour faire un groupement riche ! Il faut donc que les groupements disposent de moyens de fonctionnement. Mais il convient aussi qu'ils se créent sur des projets globaux de développement. Et pour réaliser ces projets, là aussi, il faut des moyens.

Une dotation avait été créée à cet effet : la dotation de développement rural. Elle devait s'élever, en 1994, à un milliard de francs ; elle ne sera que de 560 millions, perdant en un an 40 millions.

M. Daniel Pennec. Il n'a rien compris ! Ce n'est pas là qu'est le problème de fond !

M. Augustin Bonrepaux. On ne peut pas dire que ce soit un progrès !

Nous proposons une recette pour l'augmenter : que l'on nous aide à pourvoir la coopération intercommunale avec les moyens du développement local. Ce serait une avancée importante.

Si l'on n'apporte pas toutes les améliorations que nous demandons, quel intérêt y a-t-il à légiférer ? Est-il bien nécessaire d'examiner un texte qui ne contient pratiquement rien de concret ?

M. Julien Dray. Rien sur la ville, par exemple !

M. Daniel Pennec. Le projet porte sur la France !

M. Augustin Bonrepaux. Le Parlement pourrait-il le voter sans l'avoir modifié profondément ?

Si les zones ne sont pas délimitées plus concrètement, si le projet ne contient rien sur la fiscalité, rien sur le transfert des compétences, sur la péréquation, ni sur la coopération intercommunale, vous aurez, monsieur le ministre, en sillonnant la France pendant un an, suscité beaucoup d'espoirs, mais vous laisserez beaucoup de déceptions. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mme le président. La parole est à M. le ministre délégué.

M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales. Madame le président, mesdames et messieurs les députés, j'ai écouté avec beaucoup d'attention l'intervention de M. Bonrepaux.

Le débat national préparatoire était engagé depuis le mois de juillet 1993. Il a été régulièrement rendu compte de l'ensemble des consultations. La commission spéciale a été formée dès le dépôt du projet de loi. Tous les délais prescrits par la Constitution et le règlement de l'Assemblée nationale ont été respectés. Je crois donc qu'on peut dire que le projet de loi a été préparé dans des conditions d'information tout à fait normales et qu'il n'y a donc pas lieu de le renvoyer en commission, celle-ci ayant été amplement informée.

M. Julien Dray. Il ne répond pas aux questions posées !

M. Emile Zuccarelli. Ou il fait des réponses tautologiques !

Mme le président. Dans les explications de vote, la parole est à M. Arsène Lux, pour le groupe du RPR.

M. Arsène Lux. Madame le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, j'ai beau chercher, en y mettant la meilleure volonté, je ne trouve aucun motif sérieux de nature à justifier le renvoi en commission que vient de défendre M. Bonrepaux.

M. Rémy Auchedé. Il fallait écouter vos collègues : ils en ont donné beaucoup !

M. Arsène Lux. Dans quel domaine un tel renvoi servirait-il à ajouter encore aux réflexions approfondies qui ont été les nôtres au sein de la commission spéciale ?

M. Julien Dray. Dans tous les domaines !

M. Arsène Lux. Pour y avoir participé, monsieur Bonrepaux, vous savez parfaitement qu'aucune piste n'a été écartée...

M. Julien Dray et Mme Muguette Jacquaint. Aucune n'a été retenue !

M. Arsène Lux. ... dans tous les domaines où notre réflexion pouvait parvenir à une application prochaine, ou immédiate.

M. Julien Dray. Elle n'y est pas arrivée !

M. Arsène Lux. Je n'en veux pour preuve que le nombre impressionnant d'amendements que nous avons examinés : plus de mille !

Vous invoquez à l'appui de votre demande, et ce n'est pas pour m'étonner, le réexamen nécessaire de certains sujets certes importants, tels la définition des compétences, la réforme de la fiscalité locale et le schéma national de développement du territoire. Mais, au fond de vous-même, vous savez bien qu'ils méritent un examen préparatoire approfondi en concertation étroite avec les différents acteurs concernés. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mais oui ! La concertation ne doit pas être seulement un slogan. Elle doit avoir un contenu.

M. Rémy Auchedé et Mme Muguette Jacquaint. C'est bien le problème !

M. Arsène Lux. Et ce n'est qu'à l'issue de cette concertation que le Parlement pourra utilement avoir à en connaître.

Il est assez savoureux, au demeurant, que le groupe socialiste invoque, à l'appui de sa demande, des domaines qu'il a laissé aller à vau-l'eau pendant douze ans.

M. Julien Dray et M. Jean-Louis Idiart. Vous avez voté contre la péréquation !

M. Arsène Lux. Je souffrais un peu pour vous, monsieur Bonrepaux, en vous entendant, car votre propos ressemblait fort à de l'autoflagellation. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

En tout état de cause, sur tous ces domaines, la commission spéciale s'est prononcée avec sagesse et avec un grand sens des responsabilités, en souhaitant que la concertation s'engage au plus tôt.

Décidément, je ne trouve aucun motif sérieux à la demande de renvoi en commission qui apparaît, dès lors, malheureusement, comme un simple et regrettable effet de manche politicien. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) Notre débat, monsieur Bonrepaux, mérite mieux. Et je vous invite instamment, vous-même et vos collègues du groupe socialiste, à vous soucier davantage de l'aspiration profonde de nos concitoyens...

M. Julien Dray. Dont ne parle surtout pas le texte !

M. Arsène Lux. ... de voir enfin s'engager une politique véritable et efficace de reconquête du territoire.

Croyez-moi, les habitants de nos zones urbaines les plus défavorisées, comme ceux de nos campagnes en voie de désertification, comprendraient mal, et condamneraient sévèrement, j'en suis sûr, toutes les manœuvres dilatoires qui auraient pour effet de retarder ou de compromettre l'application de mesures urgentes qui s'imposent...

MM. Julien Dray et Augustin Bonrepaux. Le projet n'en contient aucune ! Ni mesures, ni argent !

M. Arsène Lux. Le débat montrera s'il n'y a pas de mesures, monsieur Bonrepaux !

... des mesures, disais-je, M. le ministre l'a rappelé, destinées à leur redonner espoir au plus tôt et à réparer les dégâts causés par l'absence, pendant douze ans, de politique d'aménagement du territoire.

C'est parce que nos concitoyens ne peuvent plus attendre, c'est parce qu'ils ne doivent plus attendre...

M. Augustin Bonrepaux. Ils vont attendre encore longtemps !

M. Arsène Lux. ... que je vous invite, mes chers collègues, à répondre négativement à la demande de renvoi en commission du groupe socialiste...

M. Jean-Louis Idiart. Cela ne nous étonne pas !

M. Arsène Lux. ... et à vous remettre au travail au plus tôt. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme le président. La parole et à M. Arnaud Cazin d'Honinchtun, pour le groupe de l'UDF.

M. Arnaud Cazin d'Honinchtun. Madame le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, mon intervention ira dans le même sens que celle d'Arsène Lux. Cette motion de renvoi en commission nous paraît devoir être rejetée pour trois raisons.

D'abord, parce que le débat sur l'aménagement du territoire dure depuis longtemps et que le prolonger encore serait malvenu et ne serait pas conforme aux aspirations et à l'attente de nos concitoyens - y compris de vous, monsieur Bonrepaux !

Ensuite, parce que vous y avez été suffisamment associé - et tant mieux ! - et que la commission d'information d'abord, puis la commission spéciale ont bien travaillé et que celle-ci a pu examiner à fond toutes les dispositions du projet de loi.

Rappellerai-je d'ailleurs que, sur certains sujets, les clivages n'ont pas forcément été politiques : chacun s'exprime en fonction de son point de vue sur les problèmes du développement, et il est bien qu'il en soit ainsi.

Donc le travail a été fait, et on ne voit pas bien ce qu'un nouvel examen en commission pourrait y ajouter.

La troisième raison est d'ordre technique. Nous savons bien que dans le projet de loi figurent des dispositions d'orientation et qu'à ce stade, un examen complémentaire n'apporterait pas grand-chose, puisqu'elles ne font que tracer des pistes. (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste.) Mais oui ! en l'état actuel de nos connaissances, et compte tenu des simulations réalisées, ces dispositions ne pouvaient - c'est exact - que tracer des pistes !

Donc, sauf à croire les membres de la commission spéciale dotés d'un génie particulier - mais ce ne sont que des hommes ! - je crains qu'ils ne puissent transformer, en si peu de temps, ces dispositions de loi d'orientation en dispositions de droit positif.

Pour ces trois raisons, je demande le rejet de la motion de renvoi en commission. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la motion de renvoi en commission.

(*La motion de renvoi en commission n'est pas adoptée.*)

Mme le président. Comme je vous l'avais annoncé, nous allons maintenant lever la séance pour permettre à la commission spéciale de se réunir.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR

Mme le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion du projet de loi, n° 1382, d'orientation pour le développement du territoire.

M. Patrick Ollier, rapporteur au nom de la commission spéciale (rapport n° 1448).

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-huit heures dix.)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*

